

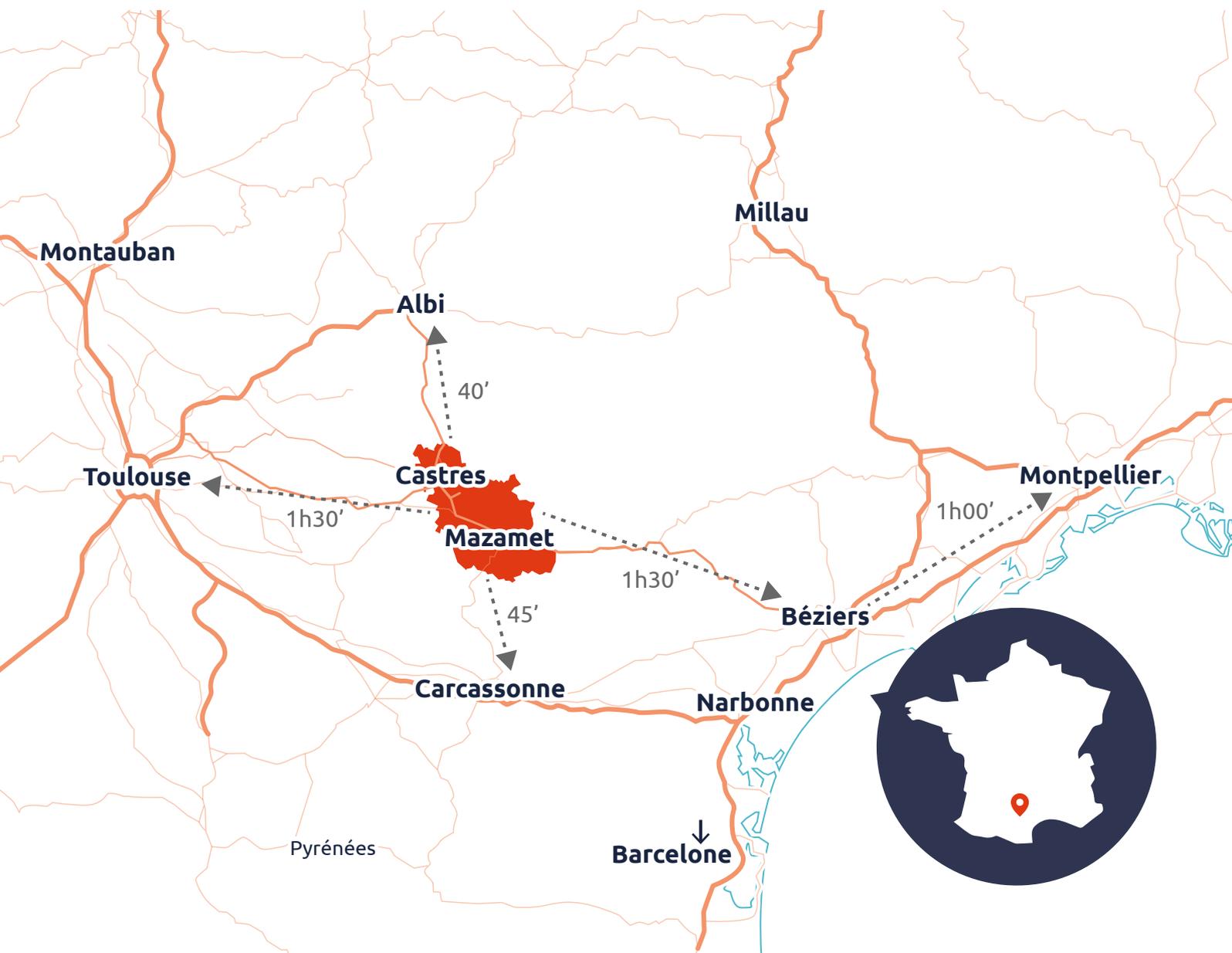
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

COMPÉTENCES
RESSOURCES
ACTIONS



agglomération
Castres-Mazamet
www.castres-mazamet.fr



Le présent rapport a été établi en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est édité par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Espace Ressources

Le Causse Espace d'Entreprises

CS 50007 – 81115 Castres

05 63 73 50 00

agglomeration@castres-mazamet.com – www.castres-mazamet.fr

Directeur de la publication : Pascal Bugis

Coordination et suivi de fabrication : Service communication

Crédits photographiques : Laurent Frézouls, Office de Tourisme de Castres-Mazamet,

Dominique Delpoux, Adobe Stock, Conservatoire de musique et de danse du Tarn, Rémi Benoit, DR.

AVANT-PROPOS

L'année 2022 s'est affirmée dans de nombreux domaines comme une année de reprise d'activité, après deux exercices fortement marqués par la crise sanitaire.

Les structures accueillant le public ont connu une montée en charge progressive, pour s'approcher à nouveau des niveaux de fréquentation qui étaient enregistrés avant Covid. Cela a été notamment le cas pour les scènes de spectacle vivant que sont l'Espace Apollo et Lo Bolegason, qui ont pleinement retrouvé leurs missions de diffusion culturelle et d'éducation artistique.

Le réseau des médiathèques a, quant à lui multiplié, les actions événementielles telles que le *Festival de l'Illustration Jeunesse*, la *Nuit de la lecture* ou *Partir en livre*. Ces rencontres ont permis d'aller au contact du public pendant qu'étaient menés d'importants travaux de rénovation dans les médiathèques de Castres-Sidobre et de Mazamet.

Parallèlement, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a poursuivi sa marche en avant dans le domaine de l'enseignement supérieur, en accueillant de nouvelles formations et en dessinant son nouveau schéma local, toujours fondé sur l'esprit d'entreprise et d'innovation du territoire.

La collectivité a également renforcé sa vocation touristique et mis en place de nouveaux circuits de visite autour des savoir-faire et du patrimoine industriel.

Les politiques de la Ville et de l'Habitat, tournées vers l'avenir, se sont traduites par des avancées concrètes en matière de rénovation urbaine et de qualité de vie.

Pour autant, le rétablissement de l'activité a été assombri par le contexte inflationniste et la hausse brutale du coût de l'énergie.

Cette dernière a non seulement impacté le tissu industriel local, mais elle a aussi pesé de façon importante sur le fonctionnement des services et des structures.

Équipements aquatiques et patinoire, transports scolaires et publics, collecte des déchets... : l'explosion des coûts de fonctionnement a imposé des réponses d'urgence et une projection à moyen et long terme vers la sobriété énergétique.

Face aux aléas d'un contexte international imprévisible et d'une situation nationale parfois peu lisible, la collectivité poursuit son action d'aménagement et de développement.

En soutenant les projets structurants des 14 communes qui composent l'agglomération, en œuvrant au quotidien auprès des habitants, en accompagnant les créateurs et entrepreneurs, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet assume une double mission : soutenir et construire.

Pascal Bugis
Président de la Communauté d'agglomération
de Castres-Mazamet

SOMMAIRE

3 Avant-propos

5 Le territoire

6 Les élus

LES COMPÉTENCES

10 Que fait la Communauté d'agglomération pour vous ?

Le développement économique

12 Le soutien aux entreprises

14 Les sites d'activité

16 Helloprojets

17 Le tourisme

18 L'aéroport de Castres-Mazamet

L'aménagement et le développement durable

19 L'A69 : feu vert pour l'autoroute

20 Le Schéma de Cohérence Territoriale

21 Le Plan Climat Air Énergie Territorial

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

22 Étudier à Castres-Mazamet

Les politiques contractuelles

25 Les contrats territoriaux

26 Les fonds de concours

L'eau et l'assainissement

27 L'eau et l'assainissement

La politique de la ville et l'habitat

28 L'habitat

29 La politique de la ville

La gestion des déchets

30 Optimiser la collecte des déchets

31 La prévention des déchets

Les transports collectifs

32 Le réseau Libellus

33 Les transports scolaires

Les équipements sportifs, culturels et de loisirs

34 Les équipements aquatiques et la patinoire

35 La base de loisirs des Montagnès

36 Le réseau des médiathèques

38 L'Espace Apollo

39 Lo Bolegason

40 Le Conservatoire de musique et de danse du Tarn

LES RESSOURCES

42 La communication

44 Les systèmes d'information

45 Les ressources humaines

LES FINANCES

52 Les finances

62 Les réunions tenues en 2021

63 Le répertoire des sigles

LE TERRITOIRE

Avec Castres, Mazamet, Labruguière et Aussillon pour pôles urbains principaux, la Communauté d'agglomération est le cœur économique d'un bassin d'emploi de 134 communes pour 161 000 habitants. Celui-ci couvre le massif du Sidobre, les Monts de Lacaune et la Vallée du Thoré situés à l'est ainsi qu'une partie des plaines du Lauragais et de l'Agout à l'ouest et la Montagne Noire au sud.



81 005
Habitants



406 km²



14
Communes



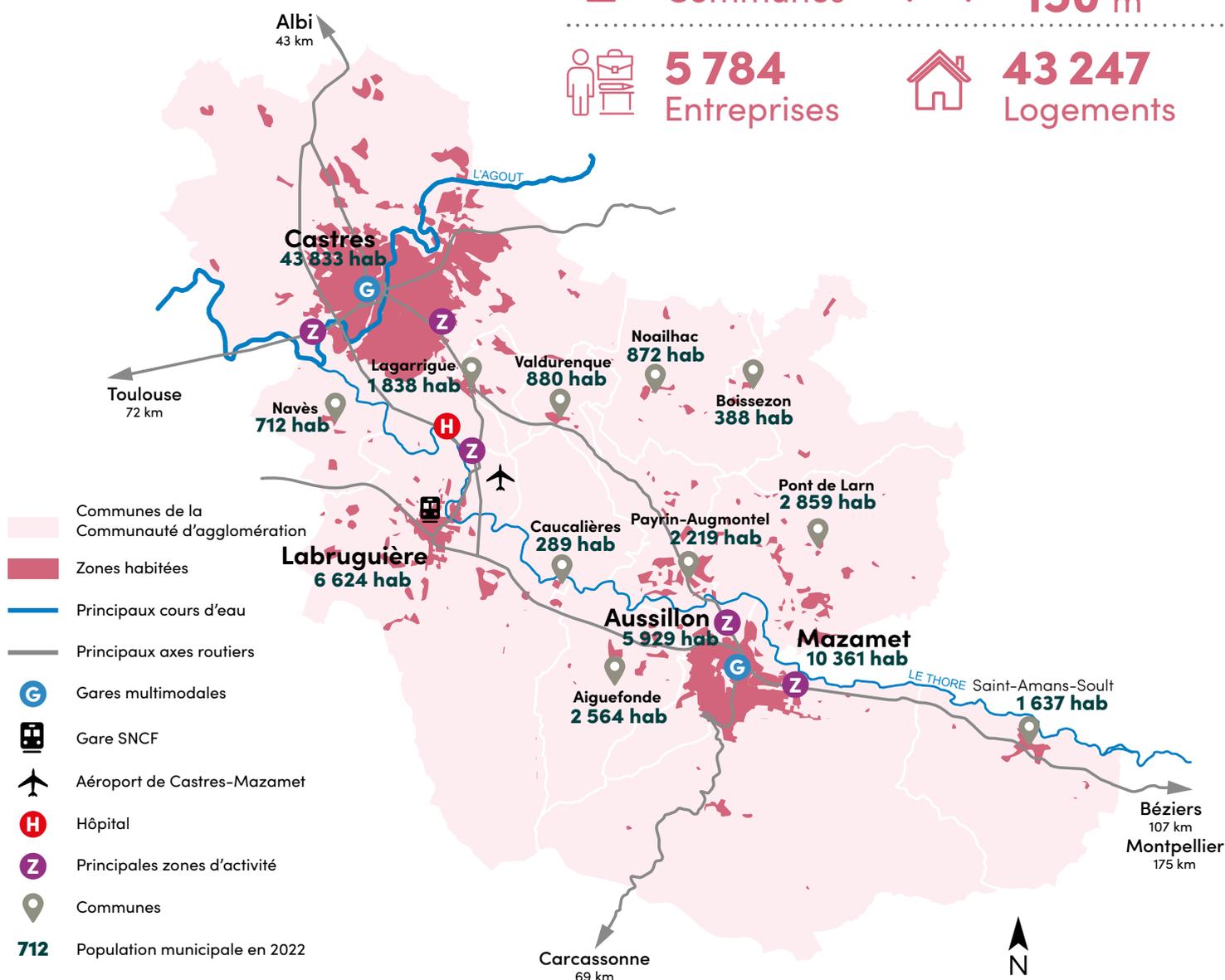
1 177 m
150 m



5 784
Entreprises



43 247
Logements



LES ÉLUS

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est composé de 57 membres et de 6 suppléants.

Le Bureau communautaire est l'organe exécutif de l'agglomération. Il définit les grandes orientations qui sont ensuite soumises au vote du Conseil, il est constitué de 24 membres : le Président, 15 Vice-Présidents et 8 membres.



Pascal BUGIS
Président
Maire de Castres



Olivier FABRE
1^{er} Vice-Président
Maire de Mazamet



Vincent GAREL
Vice-Président
Maire d'Aiguefonde



Fabrice CABRAL
Vice-Président
Maire d'Aussillon



David CUCULLIÈRES
Vice-Président
Maire de Labruguière



Vincent COLOM
Vice-Président
Maire de Lagarrigue



Bernard ESCUDIER
Vice-Président
Conseiller municipal
d'Aussillon



Isabelle JURY
Vice-Présidente
Conseillère municipale
de Castres



Arnaud BOUSQUET
Vice-Président
Conseiller municipal
de Castres



Catherine DURAND
Vice-Présidente
Conseillère municipale
de Castres



Xavier BORIES
Vice-Président
Conseiller municipal
de Castres



Didier PHILIPPOU
Vice-Président
Adjoint au Maire
de Labruguière



**Marie-José
KERBORIOU-GUIRAUD**
Vice-Présidente
Conseillère municipale
de Mazamet



Michel MARTIN
Vice-Président
Conseiller municipal
de Mazamet



Alain VAUTE
Vice-Président
Adjoint au Maire
de Payrin-Augmontel



Bernard CABANES
Vice-Président
Conseiller municipal
du Pont de Larn



Jacqueline CABROL
Membre du Bureau
Maire de Boissezon



Yohan ZIEGLER
Membre du Bureau
Maire de Cauclières



Pierre CALMELS
Membre du Bureau
Maire de Navès



Francis MATHIEU
Membre du Bureau
Maire de Noailhac



Alexis MOURET
Membre du Bureau
Maire de Saint-Amans-Soult



Jean-Louis BATTUT
Membre du Bureau
Maire de Valdurenque



Nathalie de VILLENEUVE
Membre du Bureau
Adjointe au Maire
de Castres



Éric VIEL
Membre du Bureau
Conseiller municipal
de Castres



Marie-Françoise BLANC
Conseillère communautaire
1^{er} adjoint au Maire
d'Aiguefonde



Cécile LAHARIE
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire d'Aussillon



Marylis RAYNAUD
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
d'Aussillon



Hervé PARDO CASADO
Conseiller communautaire
1^{er} adjoint au Maire
de Castres



Jean-François FALGAYRETTES
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Catherine FARRENG
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Jean-Philippe AUDOUY
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Julie CAPO ORTÉGA
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Christel AIZES
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Xavier AZAIS
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Geneviève AMEN
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Alain WHITE
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Nathalie DE SAN NICOLAS
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire de Castres



Patrice BUFFET
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Geneviève VICENTE
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Michel SABLAYROLLES
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Régine MASSOUTIÉ-GIRARDET
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Jean-François CLAMOUR
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Baya ALGAY
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Guillaume ARCÈSE
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Caroline VIALA
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Castres



André MARTINEZ
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Martine DASTE-MORON
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Corinne VALLES
Conseillère communautaire
1^{er} adjointe au Maire
de Labruguière



Jean-François GARCIA
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Labruguière



Martine PIOVESAN
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire
de Lagarrigue



Laurent MONNIER
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Mazamet



Séverine ARMERO
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Mazamet



Josiane ESTRABAUD
Conseillère communautaire
Conseillère municipale
de Mazamet



Benoît PUECH
Conseiller communautaire
Conseiller municipal
de Mazamet



Odile CABROL
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire de
Payrin-Augmontel



Florence ESTRABAUD
Conseillère communautaire
1^{er} adjointe au Maire
du Pont de Larn



Benoît MILHET
Conseiller communautaire
suppléant
1^{er} adjoint au Maire
de Boissezon



Antoine DUARTE
Conseiller communautaire
suppléant
1^{er} adjoint au Maire
de Caucaillères



Gilles SICARD
Conseiller communautaire
suppléant
1^{er} adjoint au Maire
de Navès



Christiane MADAULE
Conseillère communautaire
suppléante
1^{er} adjointe au Maire
de Noailhac



Françoise CANOVAS
Conseillère communautaire
suppléante
Adjointe au Maire de
Saint-Amans-Soult



Jean-Paul LAVAGNE
Conseiller communautaire
suppléant
1^{er} adjoint au Maire
de Valdurenque

LES COMPÉTENCES

QUE FAIT LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR VOUS ?



Développement économique et tourisme

Aide à la création et au développement des activités économiques. Aide à l'immobilier d'entreprises. Crée, aménage, entretient et gère les sites d'activité. Assure la promotion du tourisme via l'Office de tourisme intercommunal.



Transports et mobilité

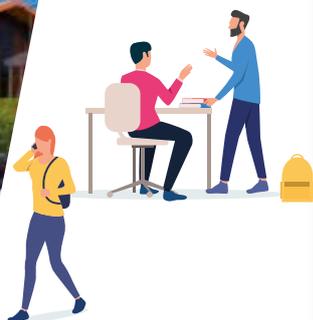
Exploite le réseau de bus Libellus, et propose un service gratuit de lignes urbaines, de transport à la demande pour les communes rurales et de transport pour les personnes à mobilité réduite. Investit dans des véhicules électriques et construit des pôles d'échanges multimodaux. Organise les transports scolaires.



Habitat et Politique de la ville

Met en place le Programme Local de l'Habitat qui permet d'améliorer le parc ancien privé, d'organiser le développement urbain et de disposer d'une offre locative sociale de qualité. Porte le Contrat de Ville pour la cohésion sociale et des opérations de rénovation urbaine pour les quartiers prioritaires.





Enseignement supérieur, recherche et innovation

Développe les formations supérieures, réalise et cofinance les constructions et équipements universitaires, assure la promotion du site, facilite la vie des étudiants... au travers du Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur du sud du Tarn.

Déchets

Collecte et organise le traitement des déchets ménagers et recyclables.



Aménagement de l'espace communautaire

Organise la planification des actions d'urbanisme au travers du Schéma de cohérence territoriale d'Autan et de Cocagne.

Équipements culturels et sportifs

Construit, aménage, entretient et gère les équipements d'intérêt communautaire comme l'Archipel, le Centre aquatique de Mazamet, les médiathèques, les aires sportives de Lapeyrouse, l'Espace Apollo.



Environnement et cadre de vie

Participe à la lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores et soutient les actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Cours d'eau

Gère les milieux aquatiques pour protéger la biodiversité et prévenir les inondations.

Eau et assainissement

Confie à des délégataires la production et la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées.



LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet renforce ses dispositifs d'accueil et d'accompagnement des projets structurants et des entreprises innovantes.



Alors que les perspectives laissaient entrevoir une consolidation de l'activité économique post-covid, l'année 2022 a été marquée par le conflit international et la crise énergétique qui ont impacté les entreprises.

En effet, ces dernières ont été touchées par la hausse des coûts d'achat, la flambée des prix de l'énergie, les revalorisations salariales et les difficultés de recrutement.

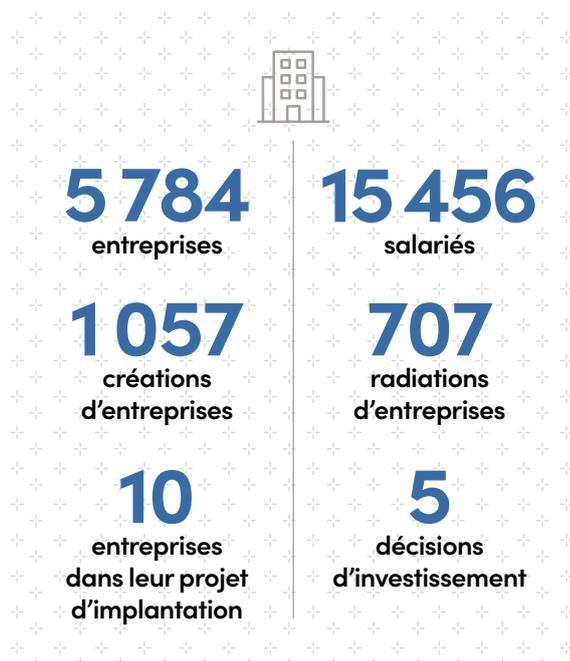
Dans un contexte inflationniste, de repli de l'activité économique et de transformation du marché de l'emploi, la Communauté d'agglomération s'est attachée à renforcer les dynamiques territoriales économiques : la

croissance, le développement d'activités émergentes, la ré-industrialisation, l'emploi, la qualité de vie et le bien-être des populations locales.

C'est à ce titre qu'en 2022, le soutien aux entreprises s'est densifié avec des dispositifs renforcés pour l'accueil et l'accompagnement des projets structurants et des jeunes entreprises innovantes.

Les principaux axes de travail ont été :

- le soutien à l'innovation (Castres-Mazamet Technopole),
- l'accompagnement des projets d'implantation (Service Action Économique de la Communauté d'agglomération),
- l'accueil des nouveaux arrivants et l'appui aux entreprises qui recrutent (dispositif Helloprojets).



Le soutien à l'innovation

La Communauté d'agglomération a maintenu l'aide à l'innovation sur son territoire et poursuivi son soutien financier en faveur de l'association Castres-Mazamet Technopole.

Celle-ci a renforcé sa mission de détection des projets innovants et développé ses actions pour accélérer et sécuriser la création et le développement des jeunes entreprises. Elle s'est appuyée pour cela sur une ingénierie de l'innovation et une expertise en santé, e-santé, chimie et numérique.

L'accompagnement des projets structurants

En soutenant des projets d'entreprises structurants, la Communauté d'agglomération stimule la croissance économique, la création d'emplois et les synergies avec les autres acteurs économiques.

Cela s'est notamment traduit par des actions en direction de la filière bois, de la filière cuir ou du projet de l'entreprise Coprover.



LES SITES D'ACTIVITÉ

Autour de ses 17 zones d'activités économiques, la Communauté d'agglomération développe des services d'accompagnement à l'implantation et de veille immobilière.

Au titre de sa compétence développement économique, la Communauté d'agglomération compte parmi ses missions la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de Zones d'Activités Économiques (ZAE).

Cela représente 17 zones d'activités économiques réparties sur plus de 600 ha. Chaque site d'activité présente sa spécificité en fonction de sa localisation, de sa thématisation et de l'intégration des aspects urbains, techniques, architecturaux, environnementaux et économiques.

Afin de proposer des conditions d'accueil optimales aux entreprises, la Communauté d'agglomération privilégie la gestion économe de l'espace en favorisant d'une part le renouvellement urbain dans les zones traditionnelles, et en ouvrant d'autre part des terrains à l'urbanisation, au fur et à mesure de l'apparition des besoins, dans les secteurs qui conjuguent le mieux densité, qualité environnementale et paysagère.

L'année 2022 a été consacrée à la détection de nouveaux projets et à l'appui renforcé aux projets d'implantations d'entreprises, avec la volonté forte de faciliter et faire accélérer les processus de décisions d'investissements.

Identifier et valoriser les locaux vacants

Afin de renforcer la veille active sur le marché local foncier ou immobilier et d'apporter des solutions optimales aux entreprises, la Communauté a développé un nouvel outil qui permet d'apporter plus de visibilité aux offres locales, qui privilégie la valorisation de locaux vacants et favorise la sélection d'opportunités en adéquation avec le cahier des charges.

En effet, pour répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses des chefs d'entreprises et compte tenu de la rareté de certains types de biens, la Communauté d'agglomération a été amenée à assurer une veille active qui concerne les biens publics et privés à la location et à la vente sur certaines zones du territoire.

Dynamique des implantations sur la ZAC du Causse

Ce site est destiné à accueillir des projets emblématiques susceptibles de renforcer l'attractivité territoriale, tels que des entreprises leaders ou fortement créatrices d'emplois hautement qualifiés. Il a connu en 2022 une dynamique avec une reprise de la commercialisation des terrains et donc l'implantation d'entreprises.

Un des atouts majeurs repose sur la disponibilité immédiate de grand foncier pour de l'industrie, petite industrie et services à l'industrie. Il dispose d'un pôle dédié aux activités de santé, en lien avec l'Hôpital du Pays d'Autan.



4
décisions
d'investissements

3
permis
de construire
déposés



Pépinières et hôtels d'entreprises

L'offre immobilière est concentrée sur les hôtels et pépinières d'entreprises L'Arobase, sur le Causse - Espace d'Entreprises et le Centre Bradford à Aussillon qui sont des lieux d'accélérateur de croissance des entreprises.

Malgré un solde négatif en 2022 avec plus de sorties que d'entrées, qui faisait suite à une forte dynamique en 2021, ces infrastructures demeurent des outils économiques essentiels et permettent d'ancrer localement les nouvelles activités, en donnant aux jeunes entreprises la possibilité de tester cette solution immobilière.

L'hôtel/pépinière d'entreprises s'engage à mettre à disposition :

- des bureaux à usage professionnel,
- des services collectifs,
- un accompagnement individualisé.

S'agissant de L'Arobase, il a été procédé à la mise à jour du règlement intérieur du site avec un document unique qui précise le fonctionnement de l'équipement et les conditions d'accès aux services.

Arobase 1 : superficie locative

1 128 m²

Taux d'occupation de 67 %

Arobase 2 : superficie locative

2 611 m²

Taux d'occupation de 86 %

Centre Bradford : superficie locative

348 m²

Taux d'occupation de 40 %

30

entreprises occupantes
sur les 3 sites

HELLOPROJETS

La Communauté d'agglomération s'est dotée d'un dispositif spécifique pour renforcer l'attractivité du territoire.

Helloprojets, dispositif d'accueil de l'agglomération de Castres Mazamet a pour objectifs de renforcer l'attractivité du territoire et faciliter l'installation des nouveaux arrivants :

- valoriser le cadre de vie,
- proposer un relais de visibilité aux entreprises pour leurs actualités économiques et leurs offres d'emploi,
- favoriser l'installation de nouveaux arrivants dans le cadre de mobilité professionnelle,
- apporter un accompagnement pour faciliter l'installation de nouvelles entreprises.

Un service hospitalité sur mesure

Dédié à l'emploi du conjoint, ce service permet à toutes les entreprises de l'agglomération qui recrutent de bénéficier d'un accompagnement pour les conjoints de futurs collaborateurs en mobilité professionnelle : entretiens d'accueil, informations sur le territoire, accès à l'emploi facilité.

Pour une installation sereine et réussie dans l'agglomération avec l'appui d'un réseau de partenaires, le service hospitalité propose un accueil personnalisé pour faciliter les démarches des futurs collaborateurs en les mettant en relation avec les bons interlocuteurs :

- Aide à la recherche d'un logement

Après avoir défini les besoins des futurs collaborateurs en matière de logement, il leur est proposé une sélection d'offres immobilières correspondant à leurs critères et un contact.

- Aide pour les enfants

Informations et mises en relation avec les crèches, assistantes maternelles, écoles, collèges, lycées et enseignement supérieur, ainsi qu'avec les professionnels de l'insertion du territoire en termes d'emploi et/ou de formation.

LES ACTIONS RÉALISÉES

- En septembre 2022, l'ouverture d'une CVthèque accessible aux entreprises de l'agglomération permet une large diffusion des CV des conjoints et surtout une mise en relation directe candidat/employeur.
- En octobre, une présentation d'Helloprojets a été organisée avec le Club Bleu & Noir à Mazamet en direction des partenaires entreprises du Castres Olympique et du Sporting Club Mazamétain.
- Des opérations spéciales de recrutement ont été menées par exemple le recrutement par simulation pour L'atelier de maroquinerie Sun Belt en décembre relayé dans Pôles Sud.
- Création d'un réseau de contacts : entreprises, acteurs de l'emploi, de l'immobilier et de l'éducation.
- Développer un partenariat d'actions avec le CHIC de Castres-Mazamet.
- Le site internet helloprojets.fr permet de mettre en avant les actions, les témoignages, les offres d'emploi qui sont aussi relayés sur le LinkedIn Castres-Mazamet Eco.

LES ACTIONS EN COURS

- Accueil des nouveaux arrivants.
- Participation/collaboration à des événements emploi/mobilité.
- Poursuite de la présentation du service aux différents acteurs.
- Appui aux entreprises en recrutement.



LE TOURISME

Le territoire renforce son offre touristique et développe de nouvelles actions :
visites de savoir-faire, chasse au trésor, sorties et animations...

L'année 2022 a vu la mise en place d'opérations innovantes, à l'image des visites de savoir-faire, qui ont permis d'attirer de nouveaux visiteurs et de vitaliser le lien avec les artisans et entreprises locales. Dans le cadre de cette action, 11 partenaires économiques, dont le groupe Pierre Fabre, ont accepté pour la première fois d'ouvrir leurs portes à la clientèle touristique. Un calendrier des visites a été mis en place, l'office s'occupant de la promotion et des ventes des visites grâce à une billetterie en ligne.

LES ACTIONS RÉALISÉES

- Ouverture d'une billetterie en ligne.
- Location de matériel pour la Via Ferrata à Mazamet.
- Mise en place d'un programme d'animations organisé par l'office : sorties pêche, animations bien-être, sorties encadrées Via Ferrata, visites décalées de Castres, apéro coche...
- 2^e année consécutive du concours photo sur quatre thèmes différents.
- Organisation de la grande chasse au trésor mise en place sur l'intercommunalité.
- Présence à la e-santé et footing matinal pour les professionnels.
- Embauche d'une chargée de mission tourisme d'affaires avec inventaire de l'offre existante.
- Choix du prestataire pour la refonte du site internet.
- Développement de séjours Réceptif.
- Déploiement de la carte Montagne Noire.

LES ACTIONS EN COURS

- Nouveau site internet.
- Nouveau magazine de destination.
- Développement du tourisme d'affaires.
- Programme d'animations renforcé.
- Reprise des visites guidées pour les groupes.
- Reprise des visites guidées individuelles/groupes avec la réouverture du musée Goya.

207 699
visiteurs
sur le site internet
soit
+ 56 %
en 1 an

+ de
14 000
abonnés Facebook

1 497
abonnés Instagram

+ 7,5 %
de fréquentation
par rapport à 2021
= pour un total de
28 956
personnes

1 009
personnes pour
les visites estivales

472
personnes pour les
visites de savoir-faire



L'AÉROPORT DE CASTRES-MAZAMET

Dans une phase de reprise d'activité, l'aéroport a vu en 2022 une nette augmentation de la fréquentation et le retour de la clientèle d'affaires.

La plateforme aéroportuaire est une infrastructure indispensable à l'aménagement et au développement de Castres-Mazamet.

Afin de pérenniser cet outil essentiel qui s'inscrit dans le maillage aéroportuaire national et régional, la Communauté d'agglomération maintient ses engagements financiers au titre du fonctionnement du Syndicat mixte de l'Aéroport et de la convention Obligations de Service Public (OSP) pour la ligne Castres-Paris avec Air France.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Pour 2022, la participation de l'agglomération représente une enveloppe de 948 000 € répartie comme suit :

- 743 000 € pour le financement de la ligne aérienne,
- 195 000 € pour le déficit de la plateforme.

Après deux années marquées par les conséquences de la crise sanitaire, la fréquentation de la ligne Castres-Mazamet Paris est en nette amélioration depuis début 2022 et la clientèle affaires est à nouveau au rendez-vous. La reprise du trafic se rapproche du niveau atteint en 2019.

LES ACTIONS EN COURS

La compagnie Air France a proposé à partir du 12 septembre 2022 la troisième fréquence en milieu de journée les lundis, jeudis et vendredis.

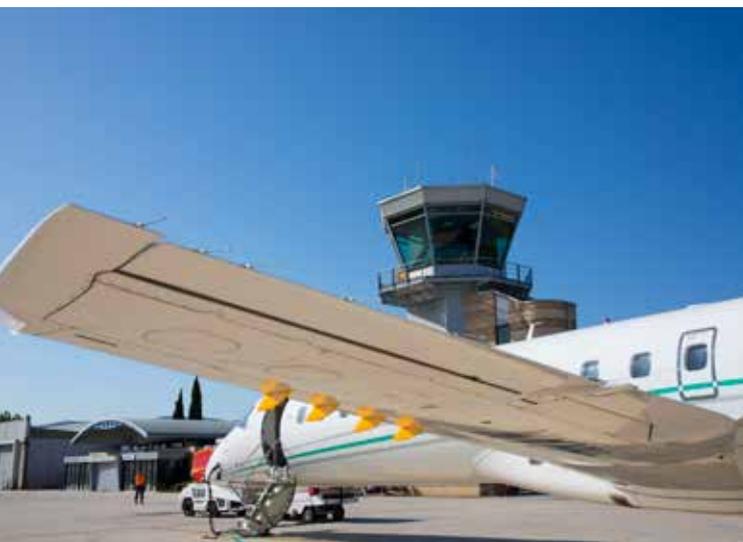
La convention OSP pour la ligne Castres-Paris avec Air France arrivant à échéance au 31 mai 2023, l'année 2022 va permettre de lancer l'appel d'offres pour choisir le prestataire sur la période 2023-2027.

Le nouvel exploitant devrait être désigné pour un démarrage au 1^{er} juin 2023.

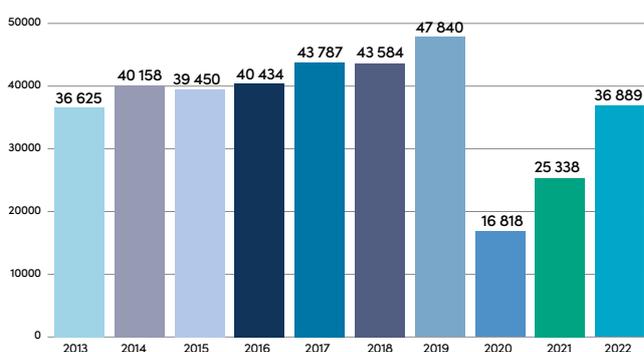
Cette période de transition demande une certaine vigilance sur le soutien financier de l'État aux Lignes d'Aménagement du Territoire (LAT) compte tenu de l'augmentation prévisible du niveau de compensation financière demandée par les compagnies aériennes qui sont impactées par la hausse des prix du carburant et des difficultés de recrutement.

1 132 vols | 36 889 passagers

948 000 € participation de la CACM



Passagers ligne Castres > Paris 2013-2022



L'A69 : FEU VERT POUR L'AUTOROUTE

De la désignation du concessionnaire Atosca jusqu'à l'enquête environnementale, l'autoroute A69 a franchi plusieurs étapes au cours de l'année 2022. Quatre ans après la déclaration d'utilité publique, tout est prêt pour le lancement des travaux en 2023.

LES ACTIONS RÉALISÉES

- L'enquête publique parcellaire a été menée du 17 janvier au 18 février 2022, pour permettre de définir les emprises nécessaires à la construction de l'autoroute.
- L'attribution de la concession au groupe NGE-Nouvelle Génération d'Entrepreneurs a été publiée au Journal Officiel le 19 avril 2022.
- Cette décision intervient à l'issue d'une phase d'échanges et de concertations entre les élus locaux, les acteurs socio-économiques et le concessionnaire, afin de finaliser et d'optimiser le projet.
- La société Atosca a été créée en début d'année. Appuyée par quatre partenaires (NGE Concessions, Ascendi, Quaero Capital et TIIC), cette société de concession est spécialement consacrée à la construction et à l'exploitation de l'infrastructure autoroutière.
- Les fouilles nécessaires à l'établissement du diagnostic archéologique ont été me-

nées par l'Institut national de recherches archéologiques préventives à partir du mois de septembre 2022. Elles se poursuivront jusqu'au printemps 2023.

- L'enquête publique d'autorisations environnementales a été ouverte du 28 novembre 2022 au 11 janvier 2023. Elle a porté sur l'élargissement à 2x2 voies de l'A680 entre Castelmaurou et Verfeil et sur la création de l'A69 entre Verfeil et Castres.

LES ACTIONS EN COURS

- La commission chargée de l'enquête publique environnementale a émis le 9 février 2023 un avis favorable à la délivrance des autorisations environnementales.
- L'arrêté interpréfectoral du 1^{er} mars 2023, signé par les préfets du Tarn et de la Haute-Garonne, confirme l'autorisation environnementale de la liaison autoroutière A69, ouvrant la voie au lancement des travaux.

PREMIÈRE AUTOROUTE À FLUX LIBRE DE LA RÉGION OCCITANIE

Pas de gare de péage pour la future A69 : la société Atosca a fait le choix d'une infrastructure à flux libre, créant la première liaison autoroutière de ce type en Occitanie et la troisième en France. Son fonctionnement reposera sur quatre portiques munis de dispositifs de reconnaissance de plaques d'immatriculation, implantés sur l'itinéraire Castres-Verfeil. Au-delà d'une fluidité de circulation accrue, ce système innovant permettra de réduire de près de 80 hectares l'emprise de l'autoroute.



EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

23 %
du coût

LIAISON CASTRES-TOULOUSE

62 km

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

En cours d'élaboration, le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) fixera les grands principes et la stratégie d'implantation commerciale.

LES ACTIONS RÉALISÉES

- Une délibération a été prise le 14 décembre pour engager la procédure d'élaboration d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le dépassement du délai de six années de révision a entraîné en avril la caducité du SCoT avec l'annulation du document opposable sans effet sur le périmètre et la structure juridique. L'intérêt d'avoir un document de planification stratégique tel que le SCoT n'a pas été remis en cause par les élus.
- Participation à la conférence des SCoT (Cotech, Copil, Ateliers) pour élaborer une proposition de territorialisation de la baisse de -50 % de consommation d'espace dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Occitanie.
- L'atelier urbanisme du Comité de Développement autoroute A69 a été confié au SCoT avec l'appui du dispositif « l'Atelier des Territoires ». Ces travaux compléteront les réflexions des élus dans la phase du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT.

LES ACTIONS EN COURS

- La finalisation du Document Aménagement Artisanal et Commercial et Logistique (DAACL) est prévue pour la fin du 1^{er} semestre. La stratégie d'implantation du commerce consiste à rédiger les grands principes d'aménagement commercial en termes d'orientations et de prescriptions, et de déterminer les localisations préférentielles de commerces et les règles qui leur seront associées.
- Démarrage des travaux du SCoT avec la reprise du diagnostic et l'adaptation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) d'ici la fin d'année.
- Déroulement des quatre sessions de l'atelier des territoires avec le partage des enjeux, la réflexion sur la stratégie territoriale, et la formalisation d'un projet stratégique pour novembre.
- Participation aux travaux de concertation organisés par la Région Occitanie pour la modification de son SRADDET2 et la territorialisation de la baisse de -50 % de la consommation d'espace.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

L'élaboration d'un Document Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) a débuté au printemps 2022 pour affiner les analyses et les préconisations du SCoT. Le diagnostic (5 mois) a montré que l'offre de commerce répond largement à la demande : la création de nouvelle zone n'est pas souhaitée. Une étape d'analyse prospective et de scénarii s'est déroulée en novembre avec les élus suivie d'un atelier avec les acteurs du commerce. Ces éléments ont été débattus au cours du Comité syndical du 14 décembre qui a permis de valider un scénario central et de poser les bases d'un document de DAACL.

ZAN

La loi "Climat et résilience" fixe une trajectoire de lutte contre l'artificialisation des sols et définit un processus visant à tendre vers l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'échelle nationale en 2050.

ZAN : - 50 % de réduction de consommation d'espace pour la période 2021-2031 par rapport à la consommation 2011-2021. Comptabilisation des surfaces consommées à partir d'août 2021. Territorialisation des -50 % au sein de la Région Occitanie dans le cadre du SRADDET 2 pour 2024. Mise en conformité avec la loi en 2026 pour les SCoT et 2027 pour les communes.



LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Mobilité, alimentation, limitation de la pollution et du gaspillage : le Plan Climat Air Énergie Territorial est un projet transversal et structurant.

Le projet du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté d'agglomération constitué du diagnostic territorial, d'une stratégie locale, d'un programme d'actions pour six ans doit permettre des économies d'énergie et la réduction efficace des émissions de gaz à effet de serre. Le projet de PCAET a été approuvé en Conseil communautaire le 25 septembre 2022. Il a été soumis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) qui a rendu son avis le 22 décembre 2022. L'adoption définitive du PCAET est prévue en 2023.

- Sur le volet alimentation, la Communauté d'agglomération ambitionne la mise en place de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour lequel elle a été lauréate. Les objectifs du PAT répondent aux objectifs du PCAET notamment sur la réduction de la précarité alimentaire, de l'éducation à une alimentation saine, variée, saisonnière et locale, de limiter le gaspillage alimentaire, d'assurer une préservation de l'agriculture locale et de l'environnement et d'accompagner la restauration collective pour atteindre les objectifs de loi EGALIM.

LES ACTIONS RÉALISÉES

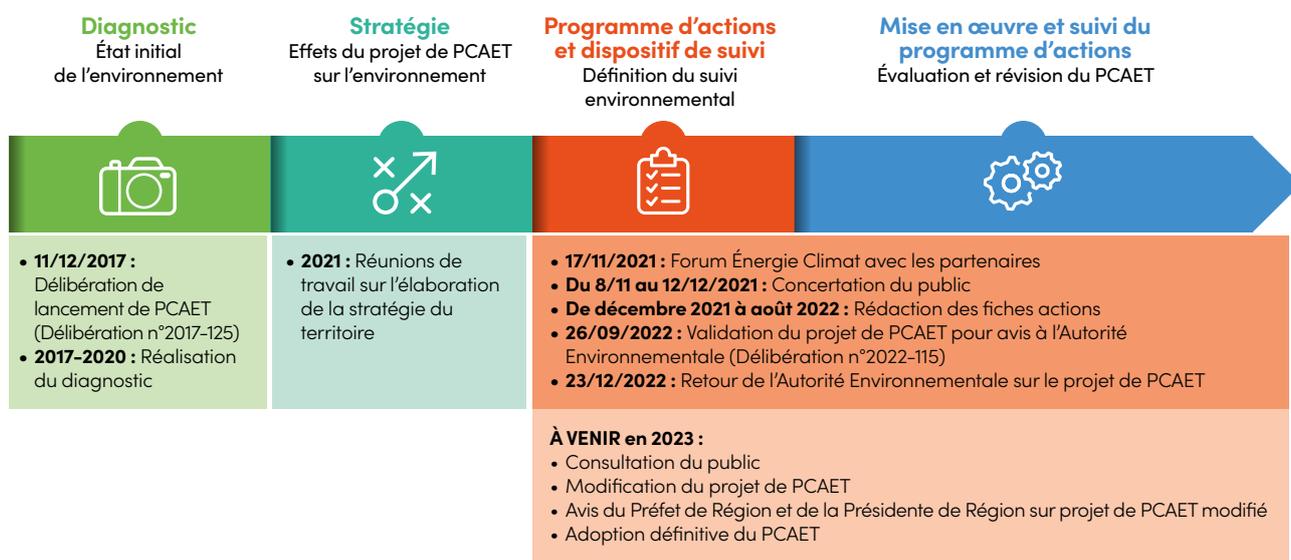
Le PCAET est un projet transversal et structurant pour la Communauté d'agglomération.

- Sur le volet mobilité, la Communauté d'agglomération élabore son Plan de Mobilité Simplifié (PDMS). Ce plan volontaire vise à mettre en œuvre une politique de mobilité adaptée au territoire en vue de réduire l'usage de la voiture, de répondre aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques. Le partenariat avec le CEREMA permet à la Communauté d'agglomération d'être accompagnée dans le processus d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS).

LES ACTIONS EN COURS

La consultation du projet de Plan Climat Air Énergie a eu lieu du 16 mars au 16 avril 2023. À la suite, les modifications seront apportées en tenant compte de l'avis de la MRAE et des remarques du public pour saisine des autorités compétentes avant adoption définitive du PCAET prévue fin 2023.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) sera lancé. Sur le volet mobilité, le Comité des Partenaires sera constitué et il est prévu que le Plan de Mobilité Simplifié soit achevé d'ici la fin d'année.



ÉTUDIER À CASTRES-MAZAMET

Tourné vers l'emploi, le site d'Enseignement Supérieur confirme sa spécificité technologique et scientifique et s'enrichit de nouvelles formations.

Fruit d'une réflexion concertée de grande envergure, le nouveau schéma local "Ambitions Horizon 2027-2028" définit un projet de site ambitieux et soutenable.



LES ACTIONS RÉALISÉES

Formations

Les formations progressent :

- l'École Supérieure du Numérique de la CCI du Tarn, adossée aux diplômes de l'École 3iL de Limoges, a ouvert un Master à Bac +5,
- l'École ISIS continue d'augmenter son effectif grâce à la prépa intégrée INSA et à la voie par apprentissage pour le cycle ingénieur. Le fait qu'elle ait été retenue en 2022 par la Délégation ministérielle au numérique en santé pour former au niveau national des formateurs en e-santé est une reconnaissance forte de l'État,
- le lycée Notre-Dame a ouvert un bachelor en e-commerce,
- le lycée de La Borde Basse a ouvert un DEUST de préparateur en pharmacie,
- le lycée Soult-Riess a lancé une formation en maroquinerie qui préfigure l'ouverture d'un BTS à la rentrée 2023.

Recherche

Le soutien à la réalisation de thèses de Doctorat (10 déjà réalisées) se poursuit, avec 3 thèses universitaires en cours et les thèses de la plateforme en galénique avancée de l'Institut Mines Télécom GALA.

Vie étudiante

Les services destinés à offrir aux étudiants une qualité de vie et leur bonne intégration dans la cité ont rencontré un vif succès : événement « Défi sur le Campus » qui rassemble tous les étudiants de tous les établissements en octobre, animations sportives, point information logement. Une attention particulière est donnée aux étudiants qui pourraient rencontrer des difficultés sociales, autour d'actions organisées par le CROUS ou par l'épicerie sociale et solidaire "L'Escale 81".

UN SITE ESSENTIELLEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE



2 215
étudiants

1/3
d'alternants

20
établissements
universitaires
ou secondaires,
publics ou privés

3
filiales principales :
santé, numérique et chimie,
et des formations en gestion,
marketing & commerce
international

3
plateformes
scientifiques et
technologiques
d'innovation

Entrepreneuriat étudiant

Le soutien à l'entrepreneuriat étudiant se poursuit, avec le challenge Sprint'E et le concours "Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet" avec une 3^e édition préparée pour 2023.

LES ACTIONS EN COURS

- Concernant les grands travaux, la réhabilitation énergétique des locaux de l'IUT Paul Sabatier, programmée au Contrat de plan État-Région 2015-2020 (4,8 millions d'euros) s'est poursuivie pour une livraison au deuxième trimestre 2023.
- Une nouvelle tranche de travaux est prévue dans le cadre du Contrat de plan 2021-2027.
- L'ouverture d'un cinquième département d'IUT en informatique est en projet pour la rentrée 2024.
- Un travail assidu a été réalisé avec l'Université Jean-Jaurès pour structurer et pérenniser l'implantation de l'antenne de l'École Nationale Supérieure d'Audio-Visuel (ENSAV), qui doit compléter sa Licence par l'ouverture d'un Master à la rentrée 2023, ce qui va permettre de disposer d'une filière L3-M1-M2 ayant une capacité d'accueil de 45 étudiants, avec de la recherche associée ; en outre, des mutualisations avec des Masters existants à Toulouse pourraient conduire à augmenter encore cet effectif.
- Pour regrouper sur le campus les formations en alternance qu'elle propose dans le cadre de l'École Supérieure du Numérique du Tarn et de Purple Campus, la CCI du Tarn porte un projet de construction (5,7 millions d'euros) entre le restaurant universitaire du CROUS et l'École d'ingénieurs ISIS, sur un terrain qui lui a été cédé par la Ville de Castres, avec l'objectif d'accueillir sur le campus 300 apprentis en études supérieures.
- Le Centre Hospitalier Intercommunal de Castres-Mazamet envisage des travaux d'extension de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé qui compte 285 élèves et souhaite voir augmenter progressivement ses quotas.



LE NOUVEAU SCHÉMA LOCAL "AMBITIONS HORIZON 2027-2028"

Avec plus de 2 200 étudiants, le site d'Enseignement Supérieur – Recherche – Innovation de Castres-Mazamet a une spécificité : technologique et scientifique, il est tourné vers l'emploi, en lien avec l'esprit d'entreprise et d'innovation qui a façonné la culture du territoire.



L'essor du site se fonde sur un projet stratégique, vivant et concerté, qui associe les acteurs académiques et les acteurs institutionnels, économiques et sociaux concernés, et s'exprime depuis 2011 dans un document : le schéma local.

Deux schémas locaux ont déjà été réalisés en cohérence avec les schémas de la Région Occitanie : le premier a servi à la conclusion du contrat de site 2012-2015, le second a couvert la période 2018-2021. Prenant en compte les enjeux du monde actuel, et au moment où doit être réalisée la desserte autoroutière avec Toulouse, les acteurs du site ont conduit au cours de l'année 2022 une réflexion concertée.

Près de 100 participants : chefs d'établissements, responsables pédagogiques, enseignants, chercheurs, étudiants, représentants d'associations, responsables économiques, élus locaux, représentants des services de l'État et du Département du Tarn, en coordination avec la Région Occitanie et l'Université de Toulouse, 35 réunions de travail ou entretiens en face-à-face ont permis d'élaborer des orientations pour la période 2022-2028.

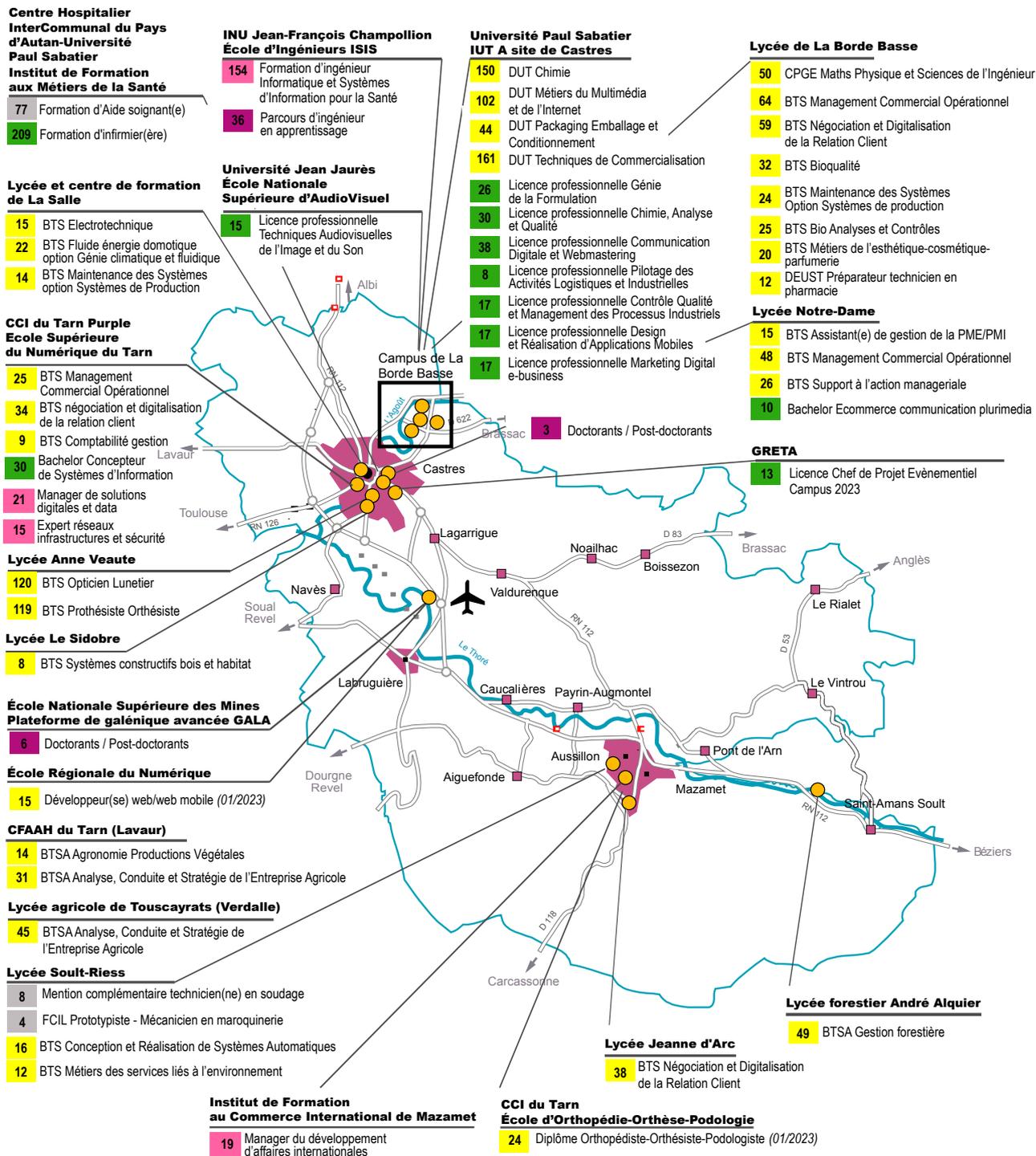
Le nouveau schéma local s'intitule "AMBITIONS HORIZON 2027-2028" et ouvre des perspectives dans le cadre d'un projet de site ambitieux et soutenable, avec trois objectifs :

- préparer au moins 2 500 étudiants aux métiers de demain
- promouvoir la recherche pour répondre aux défis d'un monde en transition
- favoriser la réussite et l'épanouissement des étudiants à Castres-Mazamet

Il a été adopté lors d'un Comité de pilotage de site qui s'est tenu le 4 avril 2023 en présence de M. le Recteur, de Mme la Vice-présidente de la Région Occitanie et de M. l'Administrateur de l'Université de Toulouse.

Les formations à Castres-Mazamet

Effectifs année 2022-2023



Légende : = Bac + 1 = Bac + 2 = Bac + 3 = Bac + 4 = Bac + 5 = Bac + 8

LES CONTRATS TERRITORIAUX

Les contrats territoriaux permettent de soutenir les opérations stratégiques du projet de territoire.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 élaboré conjointement avec la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, le Département du Tarn et la Région Occitanie a été approuvé, organisant leur partenariat et constituant une "feuille de route stratégique" partagée.

Signé le 1^{er} décembre 2022, le Contrat de plan État-Région (CPER) Occitanie 2021-2027 planifie à l'horizon 2027 la transition écologique, le développement économique et les investissements nécessaires à la cohésion sociale et territoriale de ses territoires. Le territoire de Castres-Mazamet y affiche un volet culturel à travers le projet d'aménagement et d'extension de la scène de musiques actuelles Lo Bolegason, un volet mobilité avec la déviation de Saint-Alby sur la RN 112 et un volet enseignement supérieur, recherche, innovation concernant les travaux d'aménagement et de transition énergétique de l'IUT de Castres.

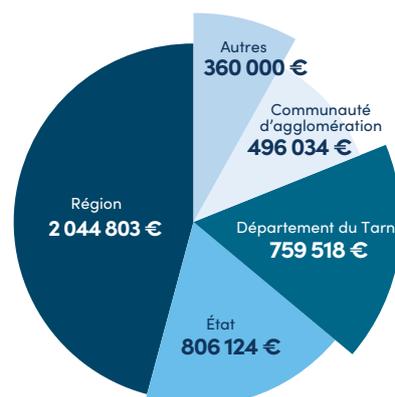
LES FINANCEMENTS EUROPÉENS

Lauréate de l'Appel à manifestation d'intérêt du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027, la Communauté d'agglomération portera une Approche Territoriale Intégrée (ATI) afin de favoriser la cohésion territoriale et de contribuer au rééquilibrage régional en ouvrant l'accès des acteurs de son territoire aux fonds européens (FEDER priorité 5).

LES ACTIONS EN COURS

La prolongation du programme Action Cœur de Ville (ACV) sur la période 2023-2026 doit se traduire par un avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en vigueur. Préalablement à l'élaboration de cet avenant de prolongation, les villes de Castres et de Mazamet, en association avec la Communauté d'agglomération, ont d'ores et déjà confirmé leur volonté de s'engager dans la deuxième phase du programme ACV.

PROGRAMME OPÉRATIONNEL 2022 DU CTO AIDES PUBLIQUES SOLLICITÉES (€)



PROGRAMME OPÉRATIONNEL 2022 DU NOUVEAU CTO :

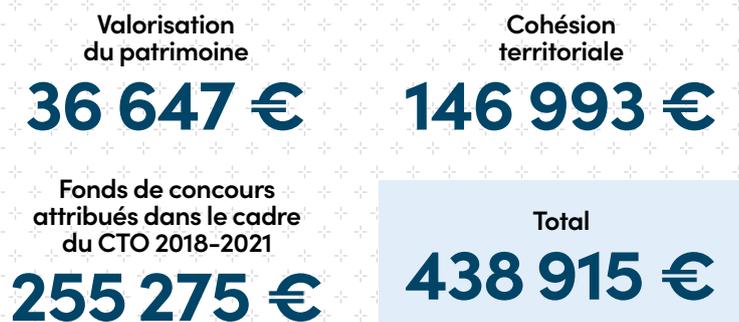
Intitulé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Montant de l'opération en € HT	Aides publiques sollicitées
INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS CULTURELLES, TOURISTIQUES ET SPORTIVES			
Installation d'une pelouse hybride Stade Pierre Fabre	Castres	1 529 646 €	1 223 715 €
Construction du gymnase multisports de Lapeyrouse à Mazamet	Communauté d'agglomération	3 300 000 €	2 640 000 €
ACCESSIBILITÉ ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC			
Réhabilitation de l'ancien presbytère en gîte d'étape	Aiguefonde	189 705 €	149 194 €
Mise aux normes d'accessibilité ERP Archipel Apollo	Communauté d'agglomération	589 708 €	344 854 €
Mise aux normes d'accessibilité ERP Salle polyvalente de la Falgalarié	Aussillon	135 894 €	108 715 €
TOTAL GÉNÉRAL		5 744 953 €	4 466 478 €

LES FONDS DE CONCOURS

Au plus près du terrain, les fonds de concours apportent une aide déterminante pour l'investissement des communes.

En dehors du champ de ses compétences, la Communauté d'agglomération soutient les investissements de ses communes membres dans le cadre d'un dispositif général d'intervention décliné en fiches thématiques et doté d'une enveloppe annuelle de 880 000 € complétée par un fond annuel de 100 000 € réservé aux communes non urbaines. Une aide supplémentaire est accordée aux communes de Boissezon et de Caucalières dans la limite de 60 000 € par commune et par mandature.

MONTANT DES FONDS DE CONCOURS ATTRIBUÉS EN 2022



LES ACTIONS RÉALISÉES

Opérations ayant bénéficié d'un fond de concours de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet au cours de l'année 2022 :

AIGUEFONDE

- Réfection de l'ancien presbytère en gîte d'étape

BOISSEZON

- Point d'aspiration sur la Durenque
- Adressage et panneaux de signalisation

CASTRES

- Rénovation du centre équestre

CAUCALIÈRES

- Réfection de la salle du conseil municipal
- Réfection du mur de soutènement de la rue de la Tour

LABRUGUIÈRE

- Création et aménagement de liaisons douces
- Tranche 1 (Écoles, Centre-Ville, Maison de l'Enfance, Salle omnisports, Base de loisirs d'En Laure)

LAGARRIGUE

- Rénovation énergétique des ateliers municipaux
- Création d'une voie d'accès à la résidence Home Sénior

NOAILHAC

- Installation de réducteurs de pression à proximité de poteaux incendie
- Création des allées dans l'extension du cimetière communal

PAYRIN-AUGMONTEL

- Rénovation énergétique du groupe scolaire de la Naure - Tranche 2

PONT DE LARN

- Réfection de la façade de l'ancienne poste

VALDURENQUE

- Travaux de performance énergétique

Travaux de voirie : Aiguefonde, Caucalières, Noailhac, Payrin-Augmontel et Saint-Amans-Soult.



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Gestion des eaux pluviales urbaines, assainissement collectif dans les hameaux, mise en séparatif : la Communauté d'agglomération renforce son réseau d'assainissement.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune de Lagarrigue est intégrée au contrat d'affermage du service public d'assainissement avec la SPL Eaux de Castres Burlats.

Les principaux travaux d'assainissement ont été réalisés sur l'avenue François Mitterrand à Labruguière. Accompagnée par un maître d'œuvre, la Communauté d'agglomération a mis en conformité le réseau d'assainissement collectif des eaux usées. Cela s'est traduit par la réalisation d'enquêtes de branchement, la pose de boîtes de branchement, la suppression de rejets directs au milieu naturel, l'extension du réseau de collecte et la mise en séparatif.

Avancement des trois sujets identifiés comme prioritaires par les services de l'État :

- Hameaux des Tissous, des Gaux et des Bousquets à Labruguière
Une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée pour les travaux de raccordement des hameaux au réseau d'assainissement collectif du bourg.
Le levé topographique et la géolocalisation des réseaux existants ont été réalisés.
L'avant-projet de la mission a été restitué en fin d'année.
En complément, la notice et le plan de révision du zonage d'assainissement ont été réalisés à l'échelle du projet.
Travaux estimés à 3 M€ HT hors études connexes.
- Hameau de Caunan à Labruguière
La rédaction du cahier des charges pour la consultation d'un maître d'œuvre a été réalisée.
Travaux estimés à 900 000 € HT hors études connexes.
- Hameaux de Pont du Grel, du Colombier et de la Rive à Noailhac
L'étude préalable de la mission de maîtrise d'œuvre a été réalisée. Le dossier est en cours d'instruction par les services de la DDT.
En complément, la notice et le plan de révision du zonage d'assainissement ont été effectués, à l'échelle de la commune.
Travaux estimés entre 1,5 et 2 M€ HT hors études connexes.

Dans le cadre du « 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne », les travaux prioritaires cités ci-dessus pourront être subventionnés à hauteur de 70 %.

LES ACTIONS EN COURS

Compétence assainissement :

- Hameaux des Tissous, des Gaux et des Bousquets à Labruguière
Enquête publique de la révision partielle du zonage d'assainissement.
Il est prévu de notifier le marché travaux en 2023.
- Hameau de Caunan à Labruguière
Lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre et des levés topographiques.
- Hameaux de Pont du Grel, du Colombier et de la Rive à Noailhac
Enquête publique de la révision du zonage d'assainissement.
Poursuite des études du projet de raccordement.
- Lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour le raccordement à l'assainissement collectif des hameaux de Barginac et Gaillard à Navès.
- Lancement d'un groupement de commande SPL Eaux de Castres Burlats/Ville de Castres/ Communauté d'agglomération pour la réalisation de passages caméra au sein des réseaux d'assainissement et pluviaux.
- Réalisation d'une enquête de raccordement sur l'avenue Charles de Gaulle à Labruguière pour supprimer des rejets directs.
- Renouvellement et mise en conformité du réseau d'assainissement de la rue du Pont Rodier à Boissezon : création de regards, reprise des branchements publics, chemisage du réseau.
- Restitution du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées de Labruguière.

Compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)

- Démarrage du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) à l'échelle des 14 communes de l'agglomération de Castres-Mazamet.
- Cette étude, confiée à la société SCE environnement, doit se dérouler sur 2 ans. Le diagnostic réalisé permettra à la Communauté d'agglomération de disposer d'un plan pluriannuel d'investissement pour la gestion des eaux pluviales urbaines.

L'HABITAT

Lancement des opérations de démolition au quartier Laden-Petit Train, préparation d'une OPAH RU pour les cœurs de ville, stratégie foncière, mise en œuvre du permis de louer : la politique de l'habitat associe actions concrètes et projections à long terme.

LES ACTIONS RÉALISÉES

La première tranche de travaux de l'opération de renouvellement urbain de Laden - Petit Train a démarré fin 2021 mais les démolitions n'ont été visibles sur le terrain qu'en juillet 2022. Une première esquisse de l'aménagement des espaces extérieurs a été validée en juillet 2022.

Poursuite des deux études engagées en 2021 dans le cadre du Programme Local de l'Habitat :

- **Étude foncière sur l'agglomération**
Il s'agit d'anticiper l'objectif de « zéro artificialisation nette » fixé en 2050 par la loi Climat et résilience du 24 août 2021.
- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU)** sur les cœurs de ville de Castres, Labruguière et Mazamet se sont poursuivies en 2022. Leurs conclusions seront rendues dans le courant 2023.

L'objectif prioritaire est de résoudre les situations urbaines et sociales les plus difficiles, les problèmes liés aux logements vacants, insalubres et vétustes sur les centres anciens en

proposant des outils adaptés. La deuxième phase de l'étude a permis d'étudier des stratégies d'intervention sur chacun des sites des trois communes, d'en déterminer les coûts et les aides mobilisables afin de hiérarchiser des secteurs prioritaires dans chaque commune.

LES ACTIONS EN COURS

À partir d'une connaissance fine du marché foncier et immobilier local (analyse des dynamiques récentes, conséquences de la crise actuelle, perspectives de l'arrivée de l'autoroute, etc.), l'étude sur la stratégie foncière doit permettre la qualification des gisements fonciers actuellement disponibles (stock, localisation, priorité de mobilisation, devenir possible, etc.) et l'identification des leviers et outils mobilisables à la fois par les communes et par la Communauté d'agglomération. Elle débouchera sur la mise en place d'un observatoire foncier permanent et efficient, la définition d'indicateurs de suivi pour une communication régulière et pédagogique.

L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU sur les centres-villes de Castres, Labruguière et Mazamet se poursuit en 2023 avec la réalisation de la dernière phase qui consiste à calibrer l'opération pour cinq ans et à définir les orientations à intégrer dans la convention d'OPAH-RU.

Il conviendra d'établir un périmètre opérationnel stratégique, de prévoir les objectifs quantitatifs et qualitatifs par année civile et selon les différents volets d'études, de définir les aides propres de la Communauté d'agglomération en complémentarité aux aides de l'Anah et de mobiliser des engagements financiers des différents partenaires institutionnels spécifiques. Un plan d'actions sera proposé pour le suivi-animation du programme et précisera les outils opérationnels à mobiliser sur les îlots prioritaires en fonction des enjeux locaux identifiés.



LE PERMIS DE LOUER

La mise en œuvre du permis de louer se poursuit. La Communauté d'agglomération suit en régie la mise en œuvre de ce dispositif sur les communes d'Aiguefonde, Aussillon, Caucalières, Lagarrigue, Pont de Larn, Payrin-Augmontel, Saint-Amans-Soult et Valdurenque. En fin d'année, une soixantaine de permis avaient été accordés dont 6 avec réserve.



LA POLITIQUE DE LA VILLE

Marches exploratoires, événements festifs et citoyens : la politique de la ville se décline sur le terrain en associant et en impliquant les habitants dans l'action et la réflexion sur l'amélioration du cadre de vie.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Le dispositif quartier d'été a été reconduit ce qui a permis de réaliser 25 actions supplémentaires pendant les vacances de juillet à août 2022.

L'adulte relais chargé des conseils citoyens a proposé une opération de nettoyage collectif à l'issue d'une concertation avec les habitants des quartiers prioritaires. Baptisée "Mon quartier propre", elle a été ouverte à tous les habitants, enfants à partir de 8 ans accompagnés d'un parent, et s'est déroulée sur le quartier de La Falgalarié à Aussillon et sur celui de Lameilhé à Castres. Des marches exploratoires, véritables diagnostics de terrain menées par un groupe de femmes, se sont poursuivies sur les quartiers de Castres (Aillot-Bisséous-Lardaillé et Laden).

Le succès de la première édition des "Rendez-vous d'été" à Castres et des animations à Aussillon en 2021 a montré combien les familles ont besoin de se retrouver et de partager des moments festifs à l'arrivée de l'été. Des concerts ont ainsi été organisés sur les quartiers de la politique de la ville avec des petites animations : barbe à papa, photo souvenir, bulles de savon, goûter...

Des échanges initiés par Pôle emploi et un certain nombre de partenaires ont permis de mettre en œuvre de nouvelles actions notamment une manifestation autour des femmes et la création d'entreprises en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Ces actions ont été complétées par le passage d'un Job truck dans ces quartiers pour mieux faire connaître les dispositifs liés à l'emploi.

ÉVALUER, PROGRAMMER

Une évaluation de la politique de la ville a été engagée à l'échelle départementale. Les deux chefs de projet de la Communauté d'agglomération ont étudié l'impact de la participation des habitants et des conseils citoyens, l'implication des associations et l'amélioration du cadre de vie. Ce travail a donné lieu à la publication d'un rapport, d'une évaluation et de préconisations.

Il en ressort certains points forts comme la bonne adéquation entre l'échelle communautaire et le besoin de partager des objectifs communs avec une multitude d'acteurs, le rôle essentiel des chefs de projet et l'intérêt d'étouffer la programmation annuelle par un dispositif de type « quartier d'été » plus souple et favorisant l'éclosion de nouveaux projets.

LES ACTIONS EN COURS

2023 sera la dernière année du contrat de ville. Un nouveau contrat sera élaboré sur la base d'une géographie prioritaire dont les contours seront définis dans le courant du premier semestre 2023. Des indicateurs simples et efficaces seront identifiés pour permettre de réaliser un bilan deux fois par an qui permette de réajuster la stratégie. Des actions structurantes seront développées pour participer à la cohérence de ce prochain dispositif et en préparer la mise en œuvre.



29

porteurs de projet

55

actions

4,4 M€

de budget

OPTIMISER LA COLLECTE DES DÉCHETS

L'optimisation des tournées et l'adaptation des bacs de collecte ont permis d'anticiper l'extension des consignes de tri.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a préparé et mis en place l'extension des consignes de tri pour le 1^{er} janvier 2023. Dès lors, l'ensemble des emballages ménagers est accepté dans les bacs jaune de tri. Cela concerne notamment les pots de yaourt, les sacs et films, les barquettes, les couvercles, les tubes de dentifrice ainsi que le polystyrène.

Une campagne de communication simultanée à l'échelle du syndicat de traitement Trifyl a été menée. La Communauté d'agglomération a également anticipé l'augmentation des quantités collectées attendue en fournissant des bacs jaunes de taille supérieure aux habitants qui en font la demande. L'augmentation des quantités d'emballages collectés est estimée à 4 kg/an/habitant.

LES ACTIONS RÉALISÉES

- Poursuite des travaux et échanges avec le syndicat Trifyl sur le projet d'usine de tri et de méthanisation des déchets ménagers résiduels avec notamment une étude sur la collecte des biodéchets.
- Étude de réorganisation des tournées visant les entreprises de la zone de Mélou et de la Chartreuse pour une mise en application en 2023 (réduction de la fréquence de collecte de 3 fois par semaine à 2 fois).
- Mise en place d'une nouvelle tournée au pôle de Mazamet pour anticiper les augmentations d'emballages triés à partir de 2023.
- Adoption du règlement-guide de collecte qui définit l'organisation du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés.
- Une action de communication a été réalisée au stade Pierre Fabre, en collaboration avec le Castres Olympique, pour améliorer le tri des emballages recyclables lors des matchs: "Ici, ici on fait le tri!".

LES ACTIONS EN COURS

- Poursuite des suivis en porte à porte de la qualité du tri dans les bacs jaunes.
- Étude de mise en place de la collecte des biodéchets pour les particuliers avec des sacs orange dédiés ainsi que pour les gros producteurs.
- Étude d'un nouveau véhicule de collecte à bras latéral à préhension dite à pointe diamant pour améliorer les conditions de travail des agents.

AUGMENTATION DE LA TEOM

Du fait de l'augmentation des coûts de fonctionnement et en particulier des coûts de traitement des déchets résiduels et des frais de fonctionnement des déchèteries, les taux des Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) des communes de la Communauté d'agglomération ont augmenté de 16 % environ.



ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES SUR L'ANNÉE

-1 % de déchets recyclables **-5 %** de déchets résiduels **+ 6 %** d'emballages en verre

DÉCHETS MÉNAGERS

-1 000 tonnes collectées et traitées

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, instauration d'une redevance spéciale pour les producteurs hors ménages, promotion du compostage : la collectivité œuvre sur tous les fronts pour la diminution des déchets.

En avril 2022, le Conseil de Communauté de l'agglomération a approuvé le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2022-2027. Ce plan qui comporte 15 actions a pour but de réduire les quantités de déchets collectés conformément aux objectifs réglementaires.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire a adopté l'instauration de la redevance spéciale pour les producteurs qui ne sont pas des ménages. Ces producteurs devront payer les coûts de collecte et de traitement des déchets présentés à la collecte à partir de 3 000 litres de déchets résiduels et/ou 1 100 litres de déchets recyclables par semaine.

LES ACTIONS RÉALISÉES

- 597 composteurs ont été mis à la disposition des habitants.
- Poursuite de la distribution d'autocollants stop-pub.
- Étude et lancement de la mise en place de la redevance spéciale (information des entreprises concernées).

LES ACTIONS EN COURS

- Application de la redevance spéciale à partir du 1^{er} avril 2023.
- Mise à disposition de composteurs pour les particuliers.
- Organisation et programmation des opérations de broyage de végétaux sur sites partagés dans les communes de la Communauté d'agglomération.



VÊTEMENTS, LINGE
ET CHAUSSURES

322 tonnes
collectées dans
les bornes
textiles du Relais

COMPOSTAGE

597

composteurs
individuels
et

9

collectifs

9 138

foyers équipés

LE RÉSEAU LIBELLUS

Passage au bio-carburant, achat de véhicules hybrides...
le réseau Libellus réduit son empreinte carbone.



LES ACTIONS RÉALISÉES

Libellus continue d'adapter son réseau afin de répondre au mieux aux demandes des usagers :

- Grâce à un travail de proximité avec les différentes communes, des arrêts sont modifiés en fonction des travaux réalisés notamment avec l'ouverture du collège Thomas Pesquet.
- Mise en place de déviations à l'occasion de travaux et de manifestations.
- Reprise de la desserte des Montagnès pendant la saison estivale 2022.
- Réception d'un bus neuf hybride de 12m en renouvellement du parc vieillissant.
- Commande de deux véhicules Mildhybride.
- Mise en place d'un système de comptage passagers dans l'ensemble des véhicules du réseau.

- Étude sur l'opportunité de recours au biocarburant.
- Consultation pour le remplacement du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV).

LES ACTIONS EN COURS

- Adaptation de certains horaires pour répondre aux contraintes et besoins du service.
- Poursuite du programme de mise en accessibilité des points d'arrêts.
- Passage au biocarburant.
- Mise en circulation des deux véhicules Mildhybride.
- Tests sur différents véhicules électriques.
- Déploiement du nouveau SAEIV.
- Commande de deux véhicules de 12m.



480
arrêts desservis

28
autobus

7
minibus

1
minibus adapté au
transport des personnes
à mobilité réduite

1
véhicule
de 7 places



LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Un service ajusté à chaque rentrée scolaire, pour transporter chaque jour plus de 5 000 élèves dans les meilleures conditions.

Libellus continue d'assurer les lignes de transports scolaires mises en place depuis 2012. La création et/ou suppression de points d'arrêts intervient pendant l'été ou en début de rentrée scolaire, en fonction des ajustements nécessaires liés aux inscriptions dans les établissements.

Une adaptation du réseau a été nécessaire pour répondre à l'ouverture du nouveau collège Thomas Pesquet.

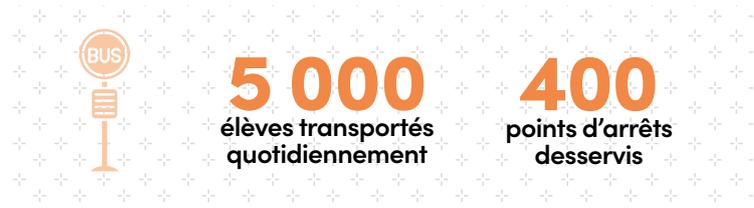
Les transports sont effectués par l'intermédiaire de transporteurs privés.

LES ACTIONS RÉALISÉES

- Adaptation du réseau et des points d'arrêts en fonction des besoins.

LES ACTIONS EN COURS

- Poursuite de l'adaptation du réseau.
- Relance du marché des transports scolaires pour la rentrée de septembre 2023 pour une durée de 7 ans.



LES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES ET LA PATINOIRE

Le coût de l'énergie impacte le fonctionnement des équipements aquatiques et conduit à réorienter les projets vers plus de sobriété énergétique.

L'année 2022 a vu l'adaptation du fonctionnement des équipements aquatiques afin de répondre notamment à la hausse des coûts de l'énergie :

- mise en place sur les deux équipements de mesures d'économie d'énergie (baisse de la température de l'eau et de l'air, plan d'éclairage, gestion de la filtration, mise en place de rideaux iso thermiques...),
- patinoire : fermeture anticipée (début mai) et pas de réouverture pour la saison 2022/2023,
- Centre aquatique de Mazamet : fermeture estivale de trois semaines,
- révision de la grille tarifaire et des conditions de vente (application au 1^{er} janvier).

Par ailleurs, l'Archipel a vu la finalisation et la réception des travaux d'accessibilité.

Des activités pour tous

De nombreuses activités (aquagym, aquabike...) sont proposées aux usagers des équipements aquatiques. Parmi les nouveautés de l'année 2022, des cours d'aqua-gym géant

ont été mis en place avec succès sur les piscines de Castres et de Mazamet.

Ont également été proposés dans les équipements de la Communauté d'agglomération :

- de janvier à mai 2022 à la patinoire : organisation de soirées à thèmes,
- en piscine comme en patinoire, accueil de compétitions, de matchs, de tournois et de gala, tout au long de la période d'ouverture,
- participation aux actions de formations diplômantes (accueil de stagiaires BRJEPS AN),
- accueil des stages "j'apprends à nager et aisance aquatique" durant les vacances scolaires.

LES ACTIONS EN COURS

- Lancement de la consultation sur la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la patinoire (travaux piste, groupe froid, mise aux normes et récupération d'énergie).
- Mise en place d'un projet d'établissements pour le service.



Fréquentation :

304 727
personnes accueillies

Grand public :

67%

Scolaires :

16%

Clubs et associations :

17%

LA BASE DE LOISIRS DES MONTAGNÈS

Les fortes chaleurs entraînent une augmentation de la fréquentation. Elles impliquent aussi une vigilance constante du niveau d'eau et du débit des cours d'eau.



La sécheresse de la saison estivale 2022 a nécessité une vigilance accrue pour la régulation de la cote du plan d'eau. Grâce à une surveillance constante, le débit réservé du Linoubre, fixé à 17 litres/seconde, a été assuré durant toute la saison.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Pour la troisième année consécutive, une convention d'occupation du domaine public a été signée avec Aqua Wi'Fun pour l'exploitation de son activité commerciale qui représente 1 000 m² de jeux gonflables aquatiques. Ces infrastructures ont ainsi été installées dans la zone de baignade du 1^{er} juillet au 31 août 2022.

PLUS DE 1 000 PERSONNES PAR JOUR

Durant la saison estivale, 4 maîtres-nageurs sauveteurs sont présents sur site chaque jour, du 1^{er} juillet au 31 août, de 11h à 19h. Ils assurent près de 500 heures de surveillance de la baignade durant les 2 mois d'été. La fréquentation est pleinement liée aux conditions météorologiques. Lors des journées de fortes chaleurs (nombreuses en 2022), ce sont plus d'un millier de personnes par jour, qui ont été accueillies : des familles, des groupes...

De nombreuses activités et services sont présents sur site (restauration, accrobranche, jeux sur l'eau, relaxation, promenade, navettes gratuites, pêche...).

Les travaux de renforcement de la station de potabilisation des Montagnès, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIVAT, se sont prolongés. Ainsi, une partie du parking principal de la base de loisirs est restée fermée au public.

Les deux abris en bois implantés sur le pourtour du lac ont été démontés en raison de leur vétusté et de plusieurs incivilités. Enfin, la plomberie du bloc sanitaire présent sur la plage principale a été renouvelée en totalité.



LES ACTIONS EN COURS

Les études de reconnaissance géotechnique du remblai aval du barrage vont se poursuivre en 2023. Le bureau d'études BRLi assiste la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sur le suivi de ces opérations.

Une seconde tranche de renouvellement de l'éclairage à l'intérieur du barrage va débuter. Elle consistera à remplacer progressivement l'éclairage par des lampes LED.

La mise à jour et le renouvellement des panneaux d'information s'achèveront en 2023.

Enfin, un appel d'offres va être lancé pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rehausse de la passerelle piétonne.

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Animations gratuites, festival de l'illustration jeunesse, actions culturelles "hors les murs"... le réseau a lancé de nombreuses initiatives dans une année 2022 marquée par la rénovation de la médiathèque de Mazamet et la fermeture temporaire de celle de Castres-Sidobre.



LES ACTIONS RÉALISÉES

Des actions et des projets qui s'inscrivent dans le champ d'action de la loi sur les bibliothèques du 21 décembre 2021, pour :

Favoriser le développement de la lecture :

- Création d'une version jeunesse du Prix *Mang'Akiba* qui s'accompagne de deux animations destinées aux amateurs : un concours de dessin manga pour illustrer les affiches du prix *Mang'Akiba* de l'année suivante, et un club de lecture pour partager ses coups de cœur. 18 personnes ont participé au jury *Mang'Akiba* adultes et 15 enfants à celui du prix jeunesse.
- 39 lecteurs des médiathèques ont participé au jury du Prix du Marque Page 2022, qui récompense chaque année un auteur de premier roman.

De nombreuses actions culturelles ont également mis la lecture à l'honneur :

- rencontre d'un auteur de polar dans le cadre du festival *Lisle Noir* et avec la lauréate du *prix du Marque Page* 2021 pendant les *Nuits de la lecture* ;
- des lectures à voix haute : notamment, un partenariat avec la manifestation toulousaine renommée, *Le Marathon des Mots* a permis à 40 personnes d'assister à une lecture dans les jardins de la Villa Briguiboul ;
- en mars, les bibliothécaires ont organisé la finale départementale des *Petits Champions de la lecture*, le concours national de lecture à voix haute destiné aux élèves de CM1 et CM2 ;



1 576

nouveaux adhérents

99 030

réservations de documents

245 593

prêts de documents

2 595

réinscriptions

11 238

nouveaux documents achetés

2 497

participations
aux actions culturelles



- en septembre, 115 personnes ont assisté au festival tarnais *Contes en balades* ;
- sur toute l'année, les heures du conte (*Malles aux histoires* pour les 4-7 ans et *Racotines* pour les 0-3 ans) ont attiré 569 personnes.

-+ Donner accès à l'information et réduire l'illectronisme :

Plusieurs formes d'ateliers informatiques ont été proposés :

- des cafés multimédias,
- des ateliers multimédias jeunesse et adultes,
- des "Coups de pouce informatique", rendez-vous d'accompagnement personnalisés, sur ordinateurs, tablettes ou téléphones portables.

En 2022, 36 personnes ont bénéficié de ces "Coups de pouce".

-+ Donner l'accès "à la recherche et aux savoirs" :

Le Tarn regorge d'enseignants, chercheurs et associations culturelles soucieuses de transmettre leurs savoirs. Un partenariat avec le CAUE 81 a par exemple permis d'accueillir en septembre une historienne de l'art, Adeline Béa, pour une

conférence sur le thème "Labruguière et la Montagne : le temps de la demeure urbaine et des châteaux (XVI^e – XVII^e siècles)". Des sessions d'ateliers d'initiation à la recherche généalogique ont également été proposées.

-+ Diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels :

Afin de favoriser l'accès d'enfants de tous milieux sociaux aux temps forts de sa programmation culturelle, le réseau des médiathèques a organisé des temps d'animations dédiés aux établissements scolaires et aux structures de la petite enfance du territoire.

Ainsi, lors de la quatrième édition du *Festival de l'Illustration Jeunesse* du réseau des médiathèques, en mars, des élèves du dispositif Coup de pouce (Castres), des écoles des Bausses, de Négrin (Mazamet) et de Marie Curie (Labruguière) ont pu participer à des ateliers animés par trois illustrateurs de livres jeunesse.

En novembre, à l'occasion du *Mois du Film documentaire*, ce sont 165 élèves des écoles et lycées du territoire qui ont pu assister à des projections de documentaires suivies d'échanges animés par des professionnelles de l'image.

Pour l'année 2022, au total 523 élèves et 11 crèches ont bénéficié d'un accueil organisé par des bibliothécaires du réseau.

Dans le cadre des *Journées ExtraordinaireS* de Labruguière consacrées au handicap, le réseau des médiathèques a organisé une lecture multisensorielle adressée à des enfants touchés par un polyhandicap, un spectacle de poèmes et des albums en langue des signes et a accueilli une exposition pédagogique. Ces journées ont permis d'alimenter la réflexion du réseau sur l'amélioration de l'accessibilité de ses services et actions culturelles aux personnes en situation de handicap et constituent un rendez-vous annuel pour nouer de nouveaux partenariats en ce sens.

Afin de rendre les documents des médiathèques accessibles à des personnes âgées qui ne peuvent plus se déplacer, un partenariat avec un EHPAD de Castres a été engagé, il sera poursuivi en 2023.

-+ LES ACTIONS EN COURS

- L'amélioration de la signalétique dans l'ensemble des médiathèques du réseau.
- Le développement de nouveaux services de prêt : des lecteurs CD et DVD pour accompagner les collections musique et livres audio ; des disques vinyles (prêt et écoute sur place) ; des kamishibais.
- La rédaction du Schéma de Développement de la Lecture Publique de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.
- L'inventaire et la valorisation des collections patrimoniales gérées par le réseau des médiathèques.

UN RÉSEAU AGILE

Pendant la fermeture de la médiathèque Castres-Sidobre jusqu'en septembre 2022, puis pendant les travaux à la médiathèque de Mazamet, le réseau s'est adapté pour maintenir l'accès aux services :

- extension des horaires : + 10h hebdomadaires à Castres-Zola, + 4h30 à Labruguière,
- installation d'une boîte de retour de livres accessible 24h/24 et 7j/7 devant Castres-Zola,
- un service de retrait de documents dans un bâtiment mitoyen à Mazamet,
- extension du prêt de jeux dans les médiathèques de Castres et Labruguière,
- de nouveaux partenariats pour des actions "hors les murs" avec : Lo Bolegason, la Ville de Castres (Loisirs Centre, le jardin Briguiboul et le parc de Gourjade), la Ville de Mazamet (les Halles, le salon Jap'in Tarn) et la Ville de Labruguière (Le Rond-Point).

L'ESPACE APOLLO

L'Espace Apollo Michel-Bourguignon a retrouvé une activité importante, fruit d'une programmation couvrant toutes les facettes du spectacle vivant. Le site s'est enrichi de deux nouvelles salles de cinéma et a amélioré son accessibilité.



La Régie Apollo, qui gère l'Espace Apollo Michel-Bourguignon depuis le 1^{er} avril 2016, a pour missions statutaires d'assurer :

- la diffusion culturelle :
 - › sous la forme de spectacles présentés par la Régie essentiellement au sein de l'Espace Apollo ou dans le cadre de partenariats avec l'Adda du Tarn ou d'autres collectivités,
 - › grâce à la délégation de service public visant à l'exploitation de deux salles de cinéma au sein de l'Espace Apollo permettant l'accueil d'une programmation grand public comme d'art et essai.
- l'éducation artistique : fruit d'une collaboration avec les établissements scolaires (lycées, collèges, écoles) dans le cadre de projets spécifiques (Plan chorégraphique départemental et Parcours théâtre de l'Adda du Tarn), ou ponctuels (travail de sensibilisation autour d'un spectacle ou d'une résidence d'artistes).

LES ACTIONS RÉALISÉES

La fin de la pandémie de la Covid 19 a permis une reprise quasi normale des activités de diffusion de l'Espace Apollo Michel-Bourguignon sur l'ensemble de l'année en proposant :

- une programmation abordant toutes les facettes du spectacle vivant : théâtre, arts du cirque, danse, musique, ainsi qu'une programmation spécifique jeune public, soit 36 manifestations réunissant 5 146 spectateurs,
- une offre de cinéma plus large avec l'ouverture après travaux de deux nouvelles salles.

D'importants travaux ont permis l'aménagement de deux nouvelles salles de projection, portant l'offre "cinéma" à quatre salles pour une capacité de 480 sièges.

Des travaux pour améliorer l'accessibilité ont également été réalisés.

LES ACTIONS EN COURS

- Poursuite des partenariats avec les acteurs culturels et l'Éducation nationale afin d'assurer l'éducation artistique en direction des publics scolaires.
- Maintien d'une programmation diversifiée s'adressant à tous les publics.
- Développement du cinéma.



36
représentations

5 146
spectateurs



LO BOLEGASON

Avec 34 concerts et plus de 9 000 spectateurs, la scène de musiques actuelles tourne la page de la crise sanitaire.

Labellisé Scène de Musiques Actuelles (SMAC) par le Ministère de la culture, Lo Bolegason a pour vocation de favoriser le développement des musiques actuelles sur le territoire avec :

- l'organisation de concerts d'artistes reconnus et de groupes émergents dans la salle de 525 places,
- le soutien à la création via l'accueil d'artistes en résidence,
- la mise à disposition de quatre studios de répétition et d'un studio d'enregistrement aux pratiquants locaux,
- l'accompagnement de la pratique amateur via la mise en place de dispositifs d'ateliers, de rendez-vous ressources permettant d'apporter information, conseil et aide aux musiciens,
- la sensibilisation des publics via des actions culturelles en partenariat avec des associations, des établissements scolaires et/ou en direction des personnes ne pouvant se déplacer.

Géré sous forme de régie personnalisée, Lo Bolegason, qui dispose d'une équipe de huit salariés ayant aussi la charge et la gestion du bâtiment d'une surface de 750 m², est soutenu financièrement par la DRAC, la Région Occitanie et le Département du Tarn.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Après la crise de la Covid 19, les activités de l'établissement ont repris en 2022 un cours normal sans pouvoir revenir aux fréquentations antérieures.

Évènements : réalisation de 34 concerts réunissant 9 105 spectateurs (à comparer à 2640 spectateurs en 2021, 2940 spectateurs en 2020 et 9 501 spectateurs en 2019).

LES ACTIONS EN COURS

Un programme de mise aux normes d'accessibilité de l'équipement est à l'étude.



LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TARN

À Castres, Labruguière et Mazamet, les antennes du Conservatoire participent à l'enseignement artistique.

Depuis 2013, la Communauté d'agglomération participe au financement du Syndicat mixte départemental afin d'offrir aux élèves des communes de son territoire des conditions d'accès identiques à l'enseignement artistique. Trois antennes du Conservatoire ainsi que son siège administratif sont présents dans l'agglomération : à Castres, le siège administratif et une antenne, situés dans les bâtiments mis à disposition par la commune, à Labruguière, une antenne située au sein du Rond-Point, équipement culturel géré par la commune, à Mazamet, une antenne située au sein de l'école du Gravas, gérée par la commune.

672 023 €

Budget engagé par la Communauté d'agglomération,
dont **639 838 €** au titre de l'enseignement.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Les statuts du Conservatoire ont été révisés afin de permettre l'adhésion des intercommunalités au syndicat mixte départemental.

Si l'obstacle juridique est ainsi levé, le volet financier proposé ne permet toujours pas une adhésion de la Communauté d'agglomération. Dans ces conditions, la Communauté d'agglomération a sollicité du syndicat un conventionnement. Dans cette attente, et à titre provisoire, la Communauté d'agglomération continue à contribuer volontairement au financement du syndicat sur la base de sa participation 2019.

LES ACTIONS EN COURS

Poursuite des échanges avec le syndicat mixte et ses adhérents pour permettre une adhésion ou un conventionnement pérenne.



LES RESSOURCES

LA COMMUNICATION

Répondre à l'attente d'informations des habitants, mettre en lumière l'attractivité du territoire et accompagner la dynamique économique.

Le service Communication assure une double mission. Il informe les habitants et les accompagne au quotidien pour l'utilisation des services mis en œuvre par la collectivité : transports, habitat, collecte des déchets, équipements sportifs et culturels... Dans ce cadre, il participe à la sensibilisation du public autour d'enjeux tels que la mobilité douce, le tri et la réduction des déchets.

D'autre part, il contribue à la promotion du territoire et à son attractivité, en accompagnant l'action économique et en relayant ses atouts et initiatives en matière de formation, d'enseignement supérieur, de tourisme ou de cadre de vie.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Helloprojets : attractivité, hospitalité, visibilité

Le service Communication porte « Helloprojets », le dispositif d'accueil de l'agglomération de Castres-Mazamet. Il a pour but de faciliter l'implantation et d'accompagner le développement des entreprises. Via son service « Hospitalité », il simplifie l'installation des nouveaux arrivants, proposant un accompagnement qui va jusqu'à la recherche d'emploi pour les conjoints des nouveaux collaborateurs.

Un nouvel outil est venu compléter l'offre : une CVthèque permettant aux entreprises inscrites de prendre connaissance de nouveaux profils pour leurs recrutements. D'autres actions plus spécifiques ont également été menées (mise en visibilité des offres d'emploi, job dating, présentation du service...) auprès des entreprises locales pour les aider dans leurs processus de recrutement.

L'agglo en ligne

www.castres-mazamet.fr

Pour retrouver toutes les informations (transports, gestion des déchets, environnement, loisirs et sport...) de la collectivité.

Page Facebook

La page de la Communauté d'agglomération compte 5 400 abonnés au 31 décembre 2022 (soit 4 000 abonnés supplémentaires en un an).

Suivez-nous sur Facebook!

@agglo.de.CastresMazamet

www.helloprojets.fr

Un site dédié à tous ceux qui osent Castres-Mazamet.

Pôles Sud

Le magazine assure le lien entre la collectivité et les habitants. Tiré à 47 000 exemplaires, il est distribué dans les boîtes aux lettres des 14 communes et consultable en ligne.

Environnement et gestion des déchets

- **Collecte des déchets :** Une communication permanente est assurée pour que fonctionnent les dispositifs de collecte et de recyclage des déchets : calendriers de collecte, adhésifs, habillage des camions benne...

- **Campagne "Ici, ici, on fait le tri!" :**

À l'initiative des Clubs (Castres Olympique et Sporting Club





Mazamétain) et de la Communauté d'agglomération, les supporters sont invités à jouer le jeu de la collecte sélective. Dans tous les stades, des bacs jaunes sont à leur disposition pour collecter les emballages recyclables : bouteilles plastiques, carton, canettes...

Vie étudiante

Avec le Syndicat mixte pour l'enseignement supérieur :

- édition des guides de l'étudiant et des formations 2022-2023 pour renforcer l'attractivité et faciliter l'orientation et l'installation des nouveaux étudiants,
- reconduction des animations dans le cadre de la semaine de l'étudiant, les 14, 17 et 20 octobre : site internet dédié et animation des réseaux sociaux pour mobiliser les étudiants.

La page Facebook Semaine de l'étudiant à Castres-Mazamet est devenue Castres-Mazamet Campus le 11 mai 2022

<https://www.facebook.com/Castres.Mazamet.Campus/>

- réalisation d'un stand dédié à l'enseignement supérieur lors de la foire de Castres avec un zoom sur les différentes formations.

Mobilités

- Aide aux vélos : communication et informations pratiques sur le programme d'aide financière pour l'acquisition de vélos.
- Réseau Libellus et transports scolaires : supports d'information pour les lignes de transports urbains et de transports scolaires.

Équipements sportifs et de loisirs

- Actualisation des supports d'information (dépliants, campagne d'affichage pour la promotion des horaires d'été...) pour l'Archipel et le Centre aquatique de Mazamet.



LES ACTIONS EN COURS

Campagne "Tous les emballages passent au jaune!"

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le tri des déchets a été simplifié : tous les emballages et tous les papiers sont déposés dans le bac de tri à couvercle jaune. Une vidéo en motion design "Ensemble trions plus fort" a été réalisée à l'occasion. Ce changement a généré une augmentation du volume d'emballages recyclables.

Plan Climat Air Énergie Territorial

Une consultation publique a permis aux habitants de prendre connaissance de l'ensemble du dossier constituant le projet de Plan Climat Air Énergie et de donner leur avis à ce sujet.

Entreprendre

Plusieurs actions ont été mises en place dans le cadre du dispositif Helloprojets :

- participation à un salon dédié à l'emploi "Travail-Avenir-Formation",
- campagne de communication sur les réseaux sociaux sur la thématique de l'emploi et du recrutement,
- achats d'espace pour des événements (Rallye de la Montagne Noire) et sur des guides spécialisés (les guides "s'installer à Castres-Mazamet"),
- réalisation de vidéos pour mettre en avant les portraits de nouveaux arrivants, les actualités et offres d'emploi des entreprises ou pour des actions ponctuelles comme l'attractivité de l'hôpital ou la présentation de filières (pôle Biotech et métiers du cuir) dans l'enseignement supérieur.



LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Les systèmes d'information se développent pour un meilleur service au public : démarches en ligne, information aux voyageurs, service numérique aux usagers des médiathèques...

Mutualisé avec la Ville de Castres, le service assure la maintenance et le développement des ressources informatiques, la mise en œuvre du système d'information géographique (SIG), la téléphonie et la reprographie. Il intervient sur l'ensemble des sites de la Communauté d'agglomération.

LES ACTIONS RÉALISÉES

- Acquisition d'un logiciel métier DPO / RGPD.
- Renouvellement du parc informatique de la médiathèque et affectation de 12 tablettes pour la création du "service numérique aux usagers".
- Module de publication des actes administratifs.
- Réorganisation des salles serveurs.
- Déménagement de la médiathèque de Mazamet pendant les travaux et réinstallation.
- Complexification des mots de passe utilisateurs pour renforcer la sécurité.
- Évolution des démarches en ligne (Espace Citoyens).
- Mise en œuvre d'un nouveau Système d'Information Voyageurs (SIV).
- Mise en place de la hotline informatique et du portail GLPI.
- Finances publiques : passage à la nouvelle norme M57.
- Changement du cœur de réseau.
- Changement de l'infrastructure système : serveurs, sauvegardes et stockage.

LES ACTIONS EN COURS

- Migration de l'Active Directory (AD) et d'Exchange.
- Migration de la téléphonie fixe.
- Changement des switch d'accès.
- Marché des systèmes d'impressions.
- Mise en place de solutions renforçant la sécurité : WAF, Bastion.
- Gestion des Pc et des tablettes en libre-service.

Le système d'information géographique (SIG)

Il met à la disposition des communes les outils et services qui répondent de façon ciblée à leurs besoins : adressage, mobilité, habitat, élaboration des documents d'urbanismes...

LES ACTIONS RÉALISÉES

- Assister les communes dans les travaux d'adressage (filiaire des voies et adresses postales) sur les communes de la CACM, CCSA et CCTMN. Former le personnel municipal

pour être autonome sur les mises à jour des données.

- Proposer des développements d'applications SIG tournées vers la mobilité pour les services et les communes.
- Assister les communes à la gestion et à la publication de leur document d'urbanisme dans le Géoportail (GPU).
- Répondre à la forte demande d'organisation de réunions de présentation du SIG dans les équipes municipales.
- Développer de nouvelles thématiques aux services et aux communes.
- Organiser des formations régulières au logiciel ArcOpole (consultation du SIG).
- Enrichir le réseau routier avec les informations de circulation: restrictions (vitesse – tonnage – Hauteur) sens de circulation.
- Créer un outil de gestion pour l'instruction des dossiers "permis de louer".
- Reconduire les trois conventions SCoT (SCoT/CACM, SCoT/CCSA, SCoT/CCTMN).

LES ACTIONS EN COURS

- Migration de l'infrastructure du SIG.
- Développer massivement les applications SIG tournées vers la mobilité.
- Organiser des réunions de présentation du SIG dans les équipes municipales.
- Étoffer le catalogue proposé aux services et aux communes.
- Proposer une nouvelle version de l'application cimetière.
- Mettre en place une méthode de gestion des plans (recollement, topographique, projet...).
- Recenser les projets communaux pour mise à jour du Schéma Directeur des pistes cyclables de la CACM.
- Créer un plan de gestion de la ZAC du Causse (1) pour anticiper la gestion de la ZAC du Causse (2).

760
utilisateurs permanents
se connectent à
"arcOpole"

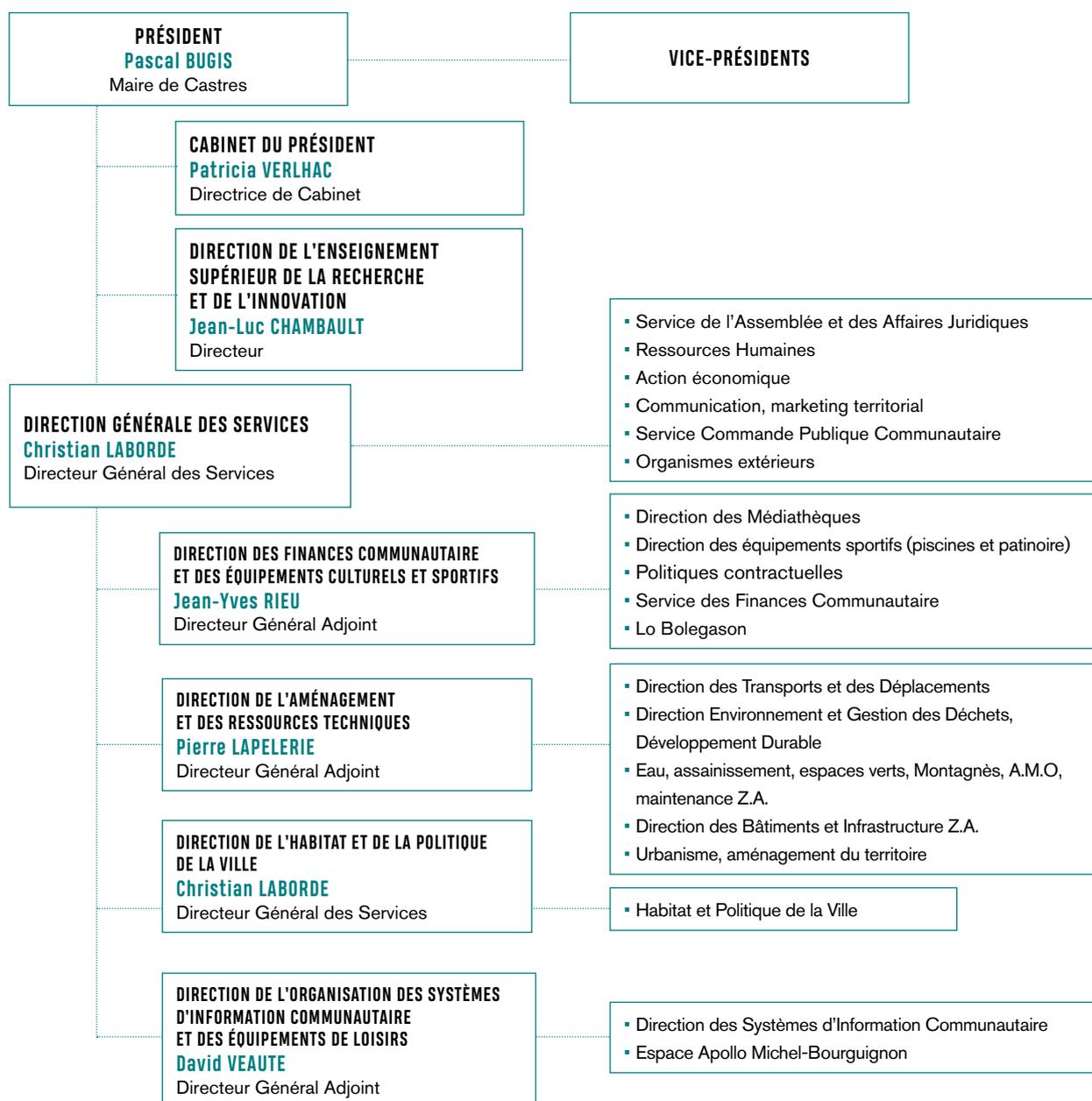
90
utilisateurs
formés en 2022

32
thématiques disponibles (cimetière,
SPANC, espaces verts, foncier...)

LES RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANISATION DES SERVICES

L'organisation des services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est structurée autour de six directions, confiées au Directeur Général des Services et à trois Directeurs Généraux Adjoints (à temps non complet) suivant l'organigramme schématique ci-dessous :



LES EFFECTIFS

La Communauté d'agglomération compte **355 agents** au 31 décembre 2022, répartis comme suit :

239 agents permanents (228 titulaires, 11 contractuels) affectés dans les six directions :

- Direction Générale des Services (18)
- Direction de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (2)
- Direction des Finances Communautaire et des Équipements Culturels et Sportifs (77)
- Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques (103)
- Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville (14)
- Direction de l'Organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Équipements de Loisirs (25).

116 agents contractuels non permanents ont été recrutés pour assurer le remplacement d'agents titulaires indisponibles ou pour renforcer ponctuellement les services en période de surcroît d'activité. S'ajoutent à ces effectifs 2 agents en contrats de

droit privé, un apprenti et un adulte relais, ainsi que des vacataires pour des missions bien précises et ponctuelles.

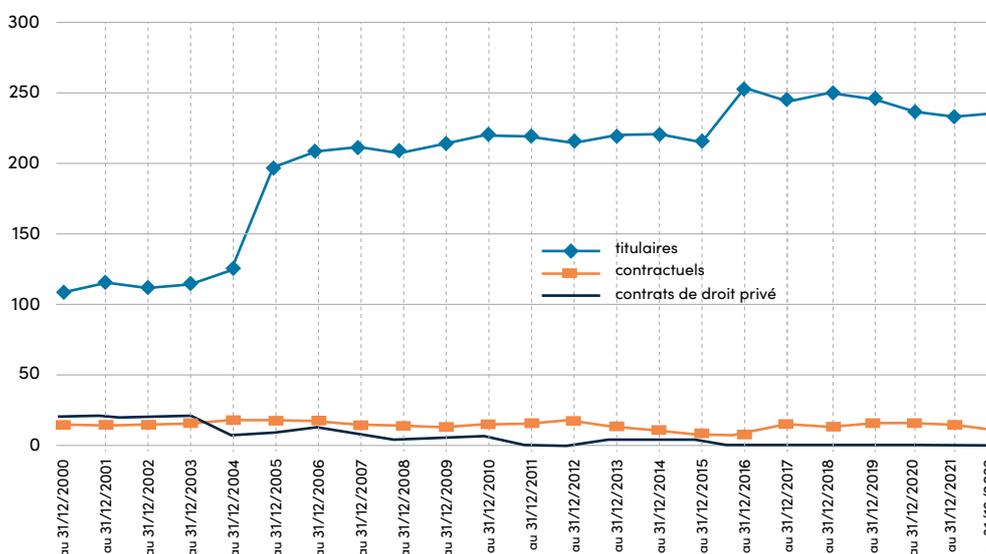
Par rapport à 2021, l'effectif des agents permanents est stable ; celui des agents titulaires augmente de 2 agents, celui des agents contractuels sur des postes permanents diminue de 2 agents (2 agents nommés stagiaires en 2022 après réussite au concours).

Le nombre de contractuels non permanents est en légère diminution (- 4 agents), et représente au 31 décembre 2022, 32,6 % de l'effectif total (contre 33,6 % au 31 décembre 2021).

Les agents de catégorie C, qui constituent l'essentiel des effectifs, sont principalement affectés au service Environnement/Gestion des déchets, à la régie des transports Libellus, à l'Archipel, au Centre aquatique de Mazamet et aux médiathèques.

La moyenne d'âge de l'ensemble des agents de la collectivité est de 45,5 ans (50 ans pour les agents permanents, 41 ans pour les agents contractuels non permanents).

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS DE 2000 À 2022



2001 : transfert des agents de l'Archipel et de la régie des transports Libellus

2005 : transfert des agents de la collecte des déchets ménagers à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

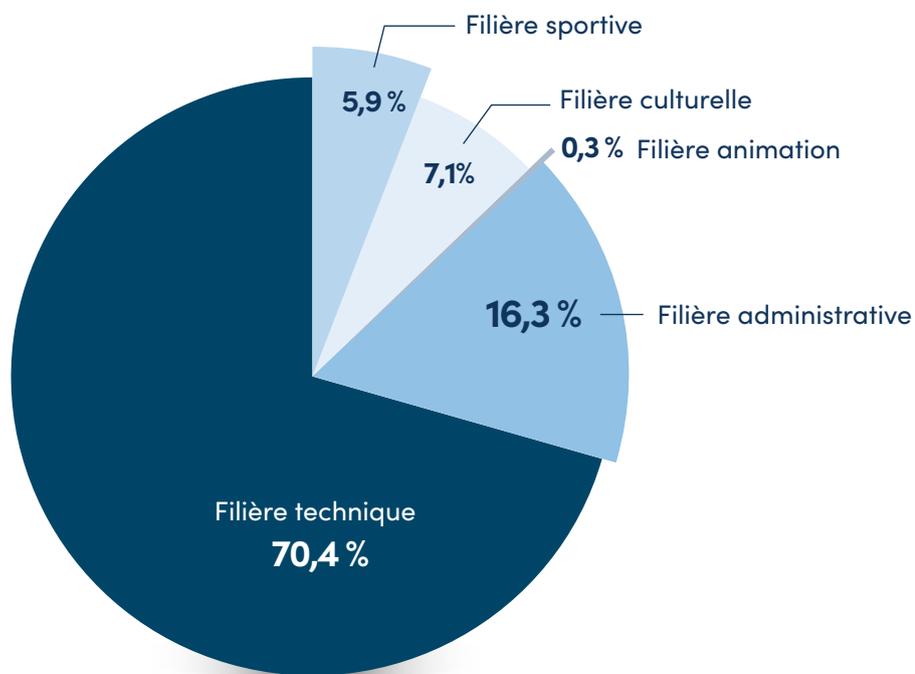
2016 : transfert des agents des médiathèques, du Service Informatique de la Ville de Castres pour la création de la Direction des Systèmes d'Information Communautaire ; et transfert à la

Ville de Castres de deux agents pour la création du Service de Commande Publique Communautaire

2017 : transfert des agents du Service des Finances de la Ville de Castres pour la création du Service des Finances Communautaire ; transfert des agents des aires d'accueil des gens du voyage et transfert d'un agent de l'office du tourisme suite à la reprise de ces compétences.

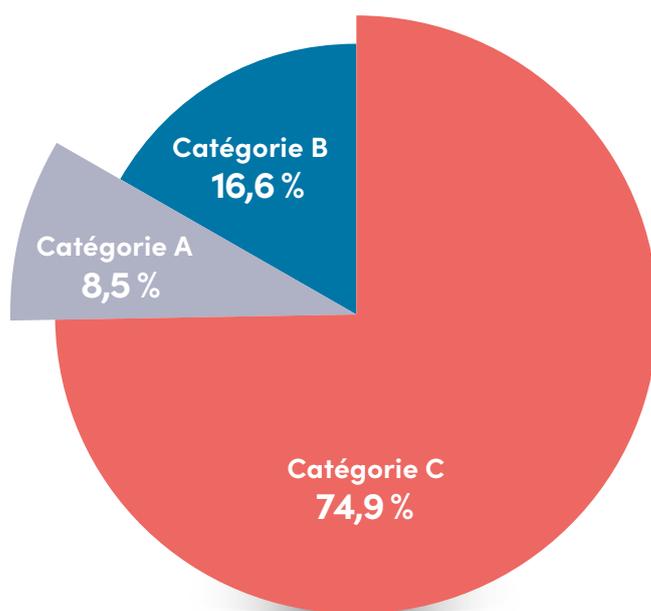
RÉPARTITION DES AGENTS PAR FILIÈRE

TITULAIRES ET CONTRACTUELS



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE

TITULAIRES ET CONTRACTUELS



LA FORMATION

Avec le plan de formation 2021/2023, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet poursuit les actions de formation pour la prévention de la santé sur le lieu de travail et l'amélioration des conditions de travail.

Comme les années précédentes, la priorité est donnée aux formations nécessaires au bon fonctionnement des services, réglementairement

obligatoires en hygiène et sécurité, ainsi qu'à celles visant à améliorer l'adaptation de l'agent au poste ou aux nouvelles technologies.

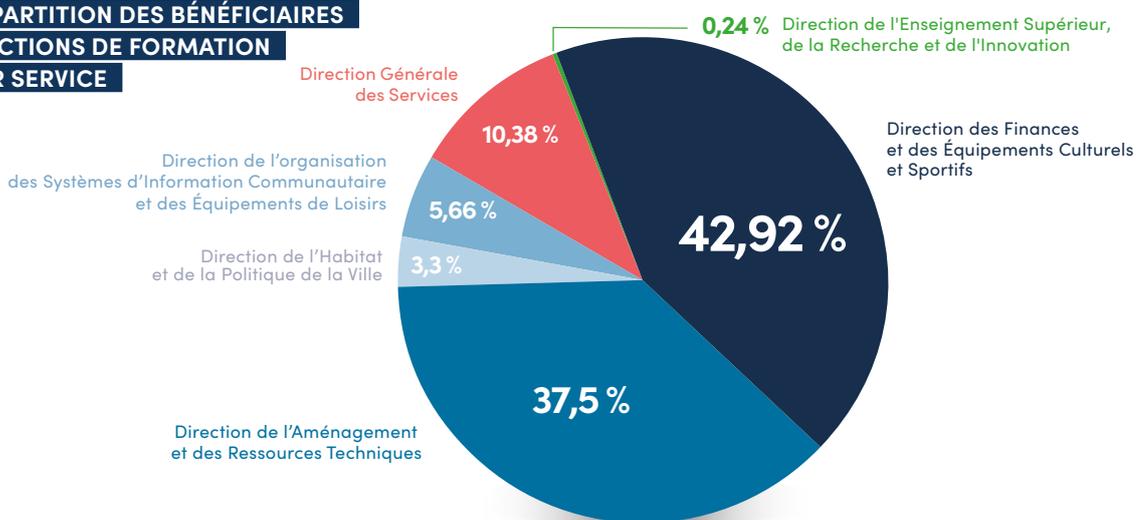
Les actions de formation aux secours à personne (Prévention et Secours Civiques, Sauveteurs et Secouriste du Travail...) sont reconduites.

En 2022, les formations ont pu reprendre selon un rythme et un volume se rapprochant de la situation habituelle, avant l'épidémie de Covid-19.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D'ACTIONS DE FORMATION PAR AXE ET PAR DIRECTION

Axe de formation	Direction Générale des Services	Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Direction des Finances et des Équipements Culturels et Sportifs	Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	Direction de de l'Habitat et de la Politique de la Ville	Direction de l'organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Équipements de Loisirs
Formations Hygiène - sécurité	8	1	55	109	6	6
Formations d'adaptation des agents aux évolutions technologiques	11	0	50	20	2	2
Formations visant à parfaire l'adaptation des agents à leur poste ou liées à un projet professionnel	24	0	75	28	6	15
Préparations concours/examens	0	0	6	3	0	2
Formations d'intégration	1	0	2	2	0	1

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D'ACTIONS DE FORMATION PAR SERVICE



LES INSTANCES PARITAIRES

Réunions

- Le Comité Technique s'est réuni le 29 novembre 2022.
- Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni le 29 novembre 2022.

Déroulement de carrière des agents

Pour la promotion interne (changement de cadre d'emploi) : l'avis du Centre de Gestion du Tarn est obligatoire pour les collectivités affiliées. Ce dernier a ainsi établi au mois de juillet 2022 les listes d'aptitude des agents pouvant accéder au cadre d'emploi supérieur. L'autorité territoriale de la Communauté d'agglomération a ensuite décidé de la suite à donner.

Pour les avancements de grade (au sein d'un même cadre d'emploi) : conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables depuis le

1^{er} janvier 2021 (notamment la loi n°2019-828 du 6 août 2019) ces mesures relèvent entièrement de la décision de l'autorité territoriale de la Communauté d'agglomération, elles ont été mises en œuvre au mois de septembre 2022.

Les besoins des services, la manière de servir des agents, la conformité aux Lignes Directrices de Gestion, les crédits disponibles, sont systématiquement pris en compte pour les décisions relatives aux déroulements de carrière des agents.

En 2022 :

- 13 agents de catégorie C (10 en filière technique, 3 en administrative), 1 agent de catégorie B (filière administrative) ont pu bénéficier d'un avancement de grade.
- 5 agents de catégorie C (filière technique) ont pu bénéficier d'une mesure de promotion interne.

LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

L'organisation du temps de travail - application des 1 607 heures de travail annuelles

L'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge les régimes dérogatoires à la durée légale de travail et oblige les collectivités territoriales dont le temps de travail est inférieur à 1 607 heures à se mettre en conformité avec la législation.

Le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail, les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel. L'aménagement du temps de travail doit respecter les garanties minimales fixées par la directive européenne n° 95/104/CE du Conseil de l'Union Européenne du 23 novembre 1993 et par le décret n°2000-815 du 25 août 2000.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail de 1 607 heures pouvant être dépassée, en considération des besoins du service, par l'exécution d'heures supplémentaires qui sont soit récupérées soit payées.

À l'issue du travail réalisé en 2022, après avis du Comité technique du 29 novembre 2022, en application de la délibération du Conseil communautaire n° 2022/160 du 12 décembre 2022, l'organisation du temps de travail des agents dans les différents services, l'octroi de jours de congé conformes aux dispositions en vigueur, de jours de RTT justifiés, permettent d'atteindre à compter du 1^{er} janvier 2023, un temps de travail annuel de 1607 heures pour les agents travaillant à temps complet et non soumis à des sujétions particulières telles que prévues par l'art 2 du décret n° 200-623 du 12 juillet 2001.

La mise en œuvre du télétravail

Après la crise sanitaire de Covid-19 et la mise en œuvre en urgence du « télétravail de crise » conformément à l'accord national du 13 juillet 2021, en 2022 le télétravail a été expérimenté « en mode normal » en application de la délibération du Conseil communautaire n° 2021/418 du 13 décembre 2021. Le télétravail désigne la forme d'organisation du

•••

•••

travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Le télétravail repose sur les principes suivants : le volontariat (le télétravail doit faire l'objet d'une demande écrite de l'agent), l'alternance (entre travail sur site et télétravail), la réversibilité (l'autorité territoriale et l'agent concerné peuvent mettre fin au télétravail après respect du délai de prévenance), l'accès des agents aux outils numériques fournis par l'employeur.

Suite au bilan positif de l'expérimentation conduite en 2022, après avis du Comité Technique du 29 novembre 2022, en application de la délibération du Conseil communautaire n° 2022/164 du 12 décembre 2022, la mise en œuvre du télétravail est poursuivie en 2023 sur la base d'un jour de télétravail aménageable par semaine (pouvant être fractionné en deux demi-journées) compatible avec les nécessités de service, après avis du chef de service et du directeur général des services, sur décision de l'autorité territoriale.

Les élections professionnelles 2022 et la mise en place du Comité Social Territorial et de sa formation spécialisée

Conformément aux dispositions applicables dans la Fonction Publique Territoriale, à l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles en 2022, un scrutin a été organisé à la Communauté d'agglomération le 8 décembre 2022.

Le résultat de ce scrutin a notamment permis de répartir pour quatre ans entre les représentants FO et UNSA, cinq sièges de représentants titulaires et cinq sièges de représentants suppléants au Comité Social Territorial ainsi qu'à sa Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail, qui remplacent respectivement à compter de 2023 le Comité Technique et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

LES FINANCES

LES FINANCES

Le rapport financier de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est réalisé sur la base des comptes administratifs et des comptes de gestion 2022.

Au 1^{er} janvier 2022, le budget de la Communauté d'agglomération est composé d'un budget principal (M14) et de quatre budgets annexes d'activités administratives ou industrielles et commerciales :

- Locations immobilières (M4 - H.T.)
- Zones d'activités économiques (M14 - H.T.)
- Transports (M43 - T.T.C.)
- Assainissement (M49 - H.T.)

Nota : À compter du 1^{er} janvier 2023, le budget principal et le budget annexe des Zones d'activités économiques changent de nomenclature budgétaire et comptable (M57 en remplacement de la M14).

En 2022, les dépenses réelles totales pour l'ensemble des budgets s'élèvent à 69 567 K€ se répartissant de la manière suivante :

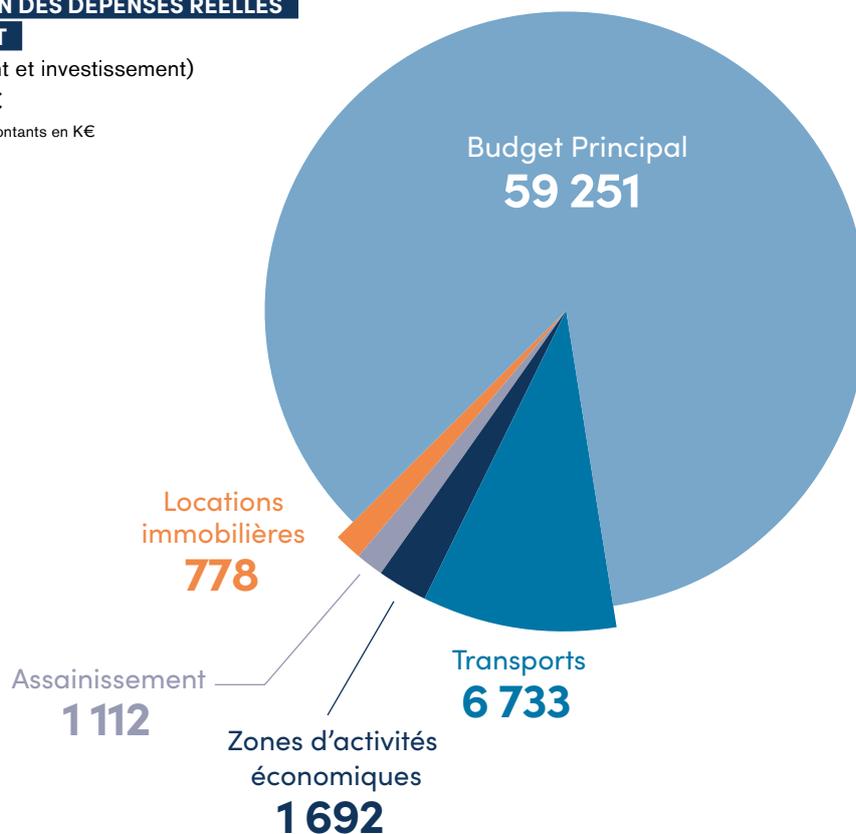
RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES

PAR BUDGET

(fonctionnement et investissement)

69 567 K€

Source: CA 2022, montants en K€



LE BUDGET PRINCIPAL

LE FONCTIONNEMENT

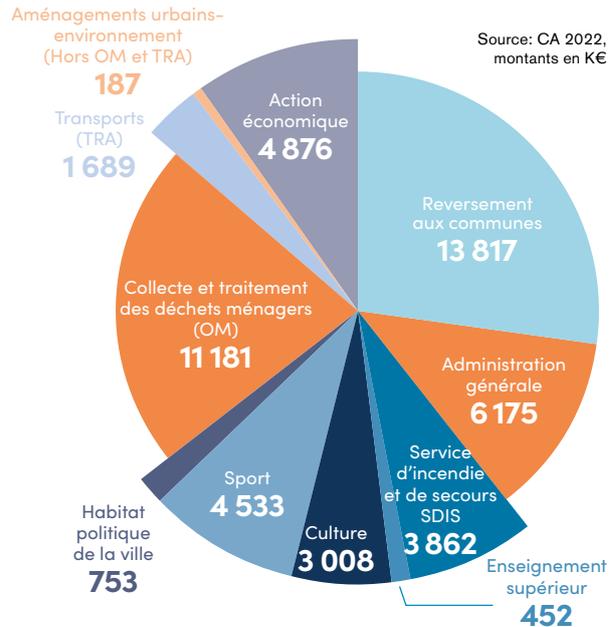
Le budget de la Communauté d'agglomération est composé de plusieurs types de dépenses se répartissant de la façon suivante :

- l'exercice de ses compétences propres : les plus importantes d'un point de vue financier sont : la collecte et le traitement des déchets ménagers, l'action économique, la gestion des équipements sportifs et culturels, tels que les équipements aquatiques et les médiathèques, l'habitat et la politique de la Ville et le soutien à l'enseignement supérieur ;
- la solidarité financière avec les communes, au travers du versement de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.
- les participations obligatoires aux organismes tels que le service d'incendie et de secours du Tarn notamment, ou à des syndicats mixtes dont elle est membre (Trifyl, Conservatoire de musique et de danse du Tarn...).

S'agissant des dépenses de fonctionnement, leur répartition par politique publique¹ est la suivante :

BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUES PUBLIQUES

50 081 K€



¹ Les dépenses de personnel, les frais financiers et les charges générales sont regroupés dans le poste administration générale.

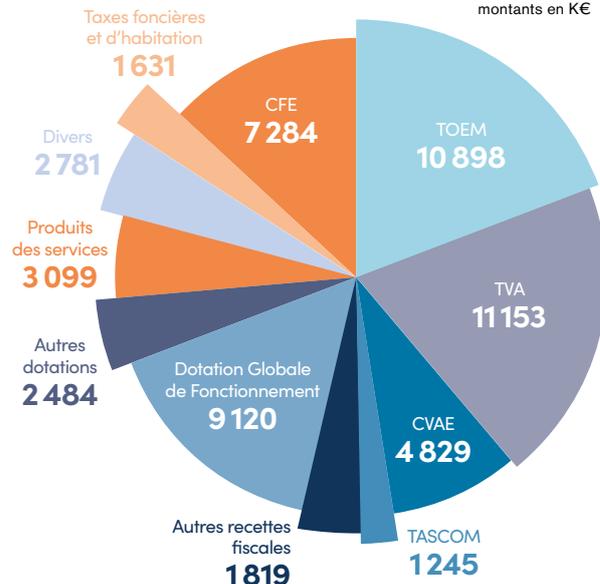
PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement en K€ arrondis	CA 2022	Recettes réelles de fonctionnement en K€ arrondis	CA 2022
Charges à caractère général	9 298	Atténuation de charges	161
Charges de personnel	11 171	Produits des services	2 821
Atténuation de produits	13 817	Impôts et taxes	38 859
Autres charges de gestion courante	9 238	Dotations et participations	11 604
Charges financières	1 564	Autres produits de gestion courante	278
Charges exceptionnelles	5 381	Produits exceptionnels	2 619
Autres charges	65		
Total	50 533	Total	56 343

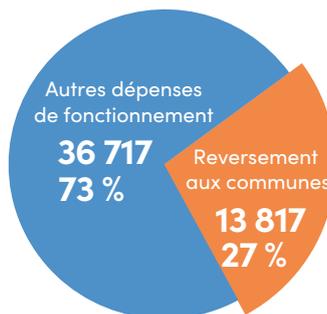
Pour financer ces dépenses, la Communauté d'agglomération dispose des ressources suivantes :

RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

56 343 K€



**BUDGET PRINCIPAL - RÉPARTITION
DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**
50 533 K€

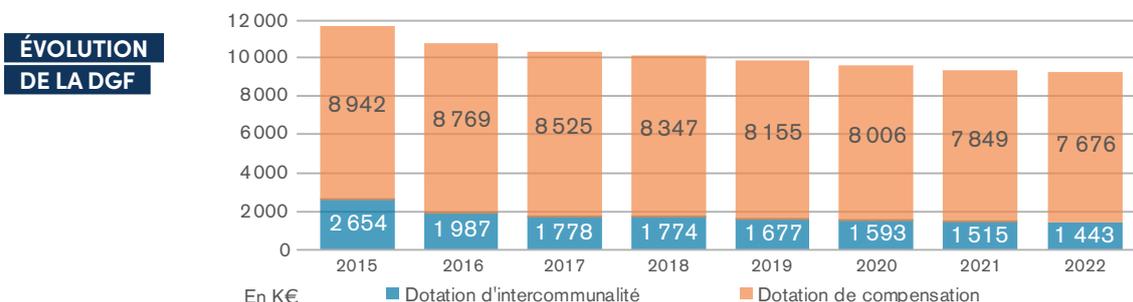


- S'agissant de la **fiscalité**, la Communauté d'agglomération perçoit les taxes suivantes :
 - › Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), en lieu et place de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
 - › Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), affectée à la collecte et au traitement des déchets ménagers,
 - › Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
 - › Taxe foncière et taxe additionnelle sur les propriétés non bâties,
 - › Fiscalité sur les entreprises : Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), Taxe sur les surfaces Commerciales (TASCOM) et Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER).

À partir de 2023, la Communauté d'agglomération ne percevra plus de CVAE mais une fraction complémentaire de TVA pour la compenser.

Outre les ressources fiscales, la Communauté d'agglomération perçoit les recettes suivantes :

- **Dotations de l'État** avec essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dont le montant est en diminution depuis plusieurs années :



- **Produits des services** : après deux exercices impactés par la crise sanitaire notamment en ce qui concerne les équipements aquatiques qui sont restés fermés plusieurs mois, les recettes des services ont retrouvé un niveau normal en 2022.

L'INVESTISSEMENT

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réelles en K€ arrondis	CA 2022	Recettes réelles en K€ arrondis	CA 2022
Remboursement dette en capital	3 162	Dotations et fonds propres (y compris affectations)	1 845
Études, acquisitions et travaux	2 711	Subventions	94
Subventions d'équipement, fonds de concours	2 650	Emprunts	4 000
Divers	195	Divers	18
Total dépenses	8 718	Total recettes	5 957

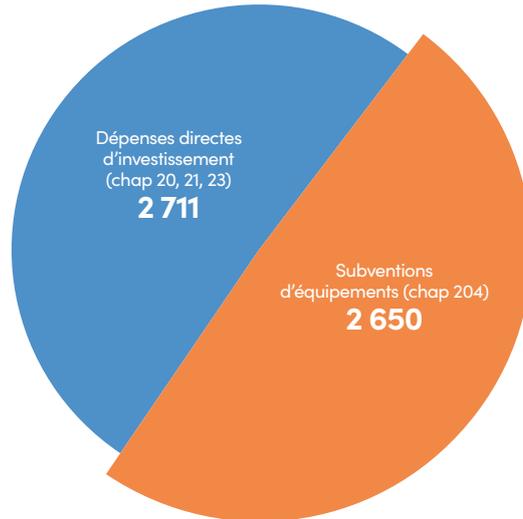
Les dépenses d'équipements s'élèvent à 5 361 K€ en 2022. Elles se répartissent en deux types de dépenses :

- dépenses directes d'équipements : études et travaux, acquisitions
- soutien à l'investissement : fonds de concours versés aux communes membres, subventions d'équipements dans le cadre de la compétence développement économique et au titre de l'amélioration de l'habitat.

COMPOSITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS

8 718 K€

Source : CA 2022, montants en K€

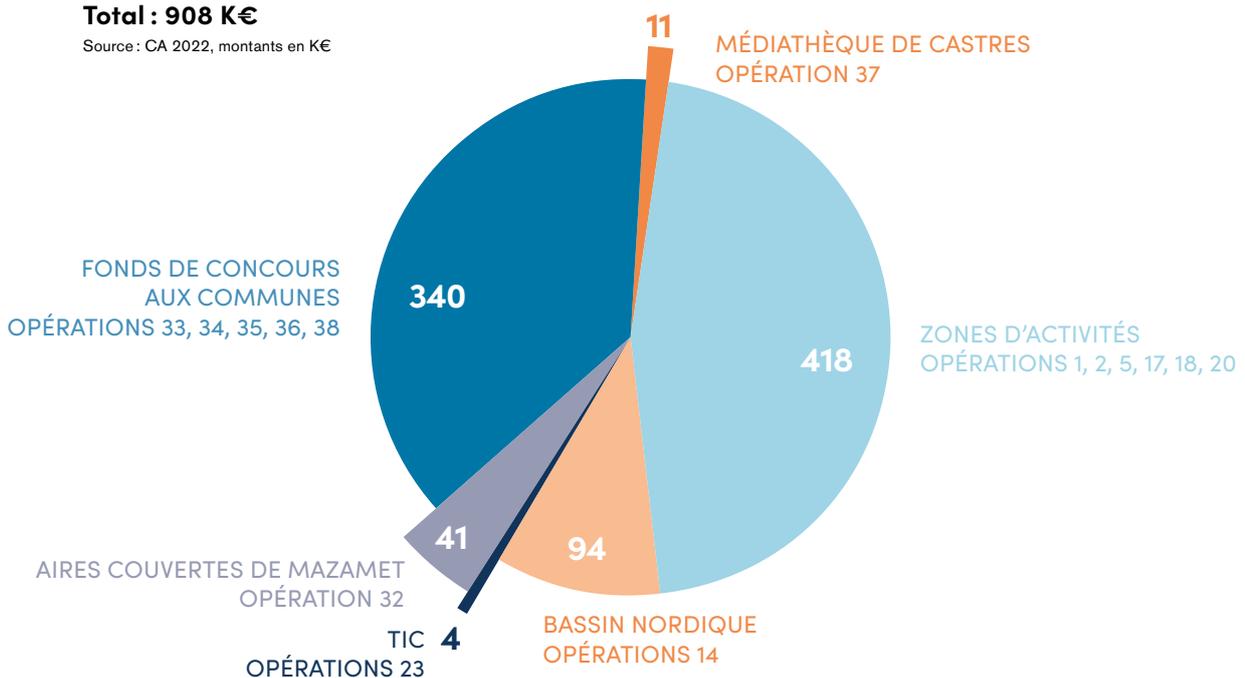


Les principales opérations d'investissement sont identifiées par le biais d'opérations budgétaires spécifiques pour un montant total de 908 k€ en 2022, consacrés pour l'essentiel à l'aménagement des zones d'activités, notamment celles de Mélou et de la Chartreuse, ainsi qu'au soutien des projets d'équipements de communes grâce au versement de subventions d'équipements.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS PAR OPÉRATION EN 2022

Total : 908 K€

Source : CA 2022, montants en K€

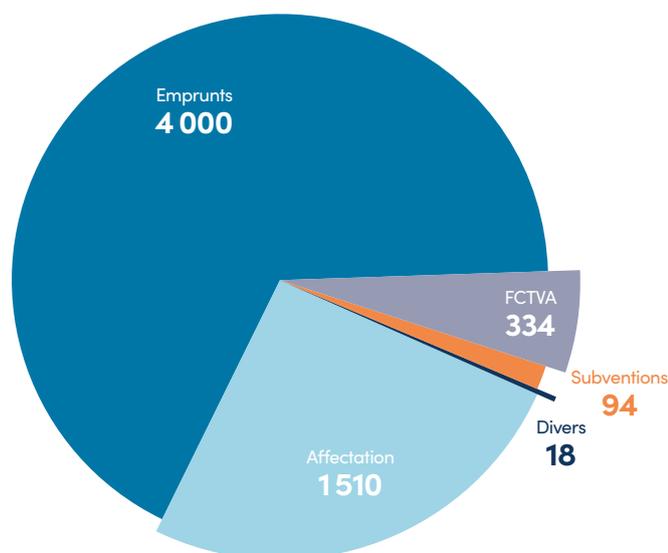


Le financement de l'équipement repose essentiellement sur l'autofinancement, l'emprunt et le fonds de compensation de la TVA versé par l'État mais aussi sur des subventions versées par l'État, la Région Occitanie et le Département du Tarn.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

5 957 K€

Source: CA 2022, montants en K€



LES RÉSULTATS DE CLÔTURE 2022

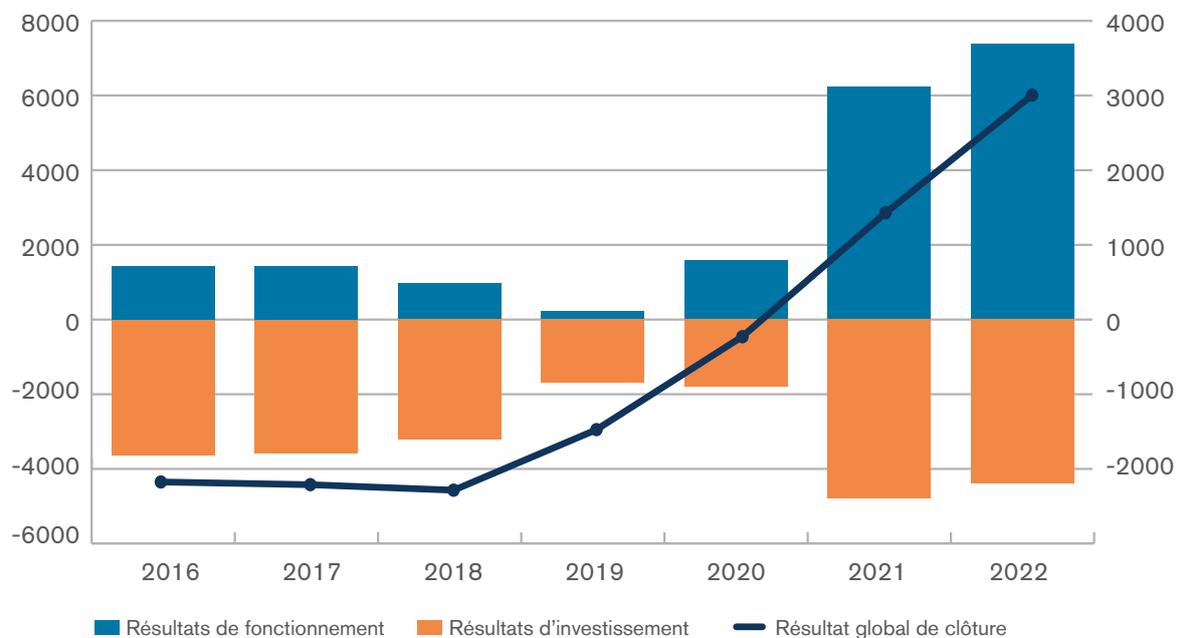
Le résultat de la section de fonctionnement, après intégration des résultats antérieurs se décompose de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	53 892	8 919	62 811
Recettes	56 544	9 316	65 860
Résultat de l'exercice	2 652	397	3 049
Résultats N-1	4 737	-4 786	-49
Résultat global	7 389	-4 389	3 000

Au final, le résultat global de clôture s'élève à 3 000 K€ au 31/12/2022 en nette amélioration par rapport aux années antérieures :

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS PAR SECTION

Source: CA 2022, montants en K€

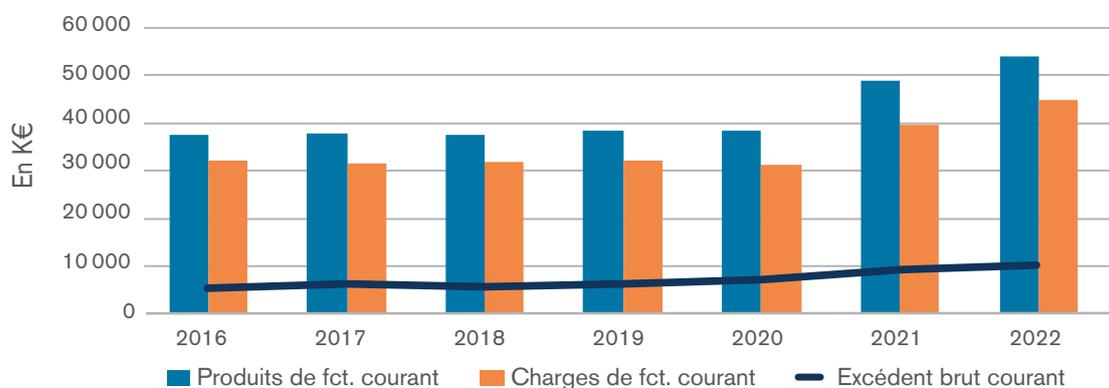


LES RATIOS D'ÉPARGNE

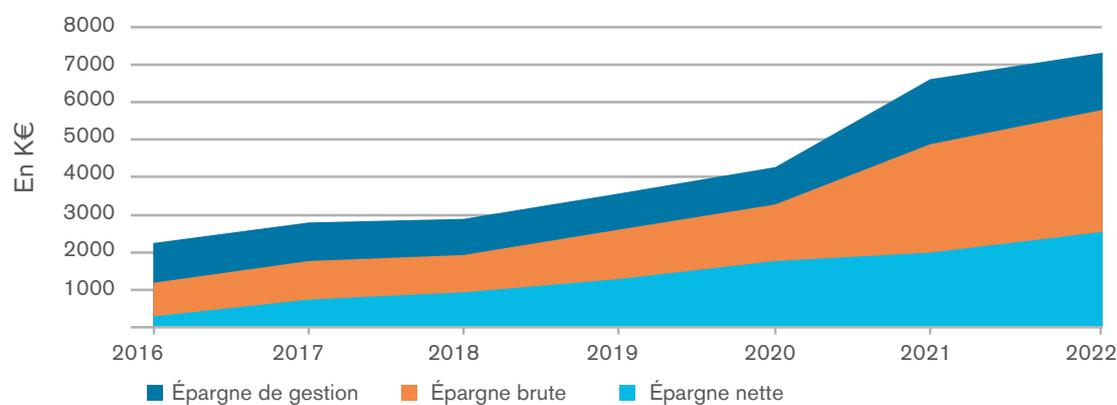
Les résultats de clôture et les ratios d'épargne sont en nette amélioration fin 2022 :

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fct. courant	37 505	37 800	37 540	38 359	38 479	48 891	53 724
- Charges de fct. courant	32 015	31 655	31 771	32 083	31 223	39 700	43 525
= EXCÉDENT BRUT COURANT (EBC)	5 490	6 145	5 769	6 276	7 256	9 191	10 199
+ Solde exceptionnel large	-3 233	-3 351	-2 880	-2 700	-3 000	-2 581	-2 864
= ÉPARGNE DE GESTION (EG)	2 257	2 794	2 889	3 576	4 256	6 610	7 335
- Intérêts	1 058	1 012	966	971	978	1 749	1 545
= ÉPARGNE BRUTE (EB)	1 199	1 782	1 923	2 605	3 278	4 861	5 790
- Capital	918	1 031	985	1 318	1 518	2 827	3 212
= ÉPARGNE NETTE (EN)	282	751	938	1 287	1 760	2 034	2 578

EXCÉDENT BRUT COURANT



ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE



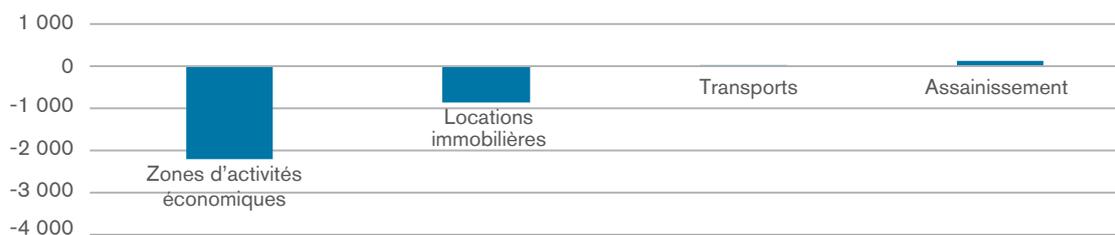
LES BUDGETS ANNEXES

Comme indiqué à titre préliminaire, les budgets annexes sont les suivants :

- Locations immobilières (H.T.)
- Zones d'activités économiques (H.T.)
- Transports (T.T.C.)
- Assainissement (H.T.)

Les résultats de clôture au 31/12/2022 sont les suivants :

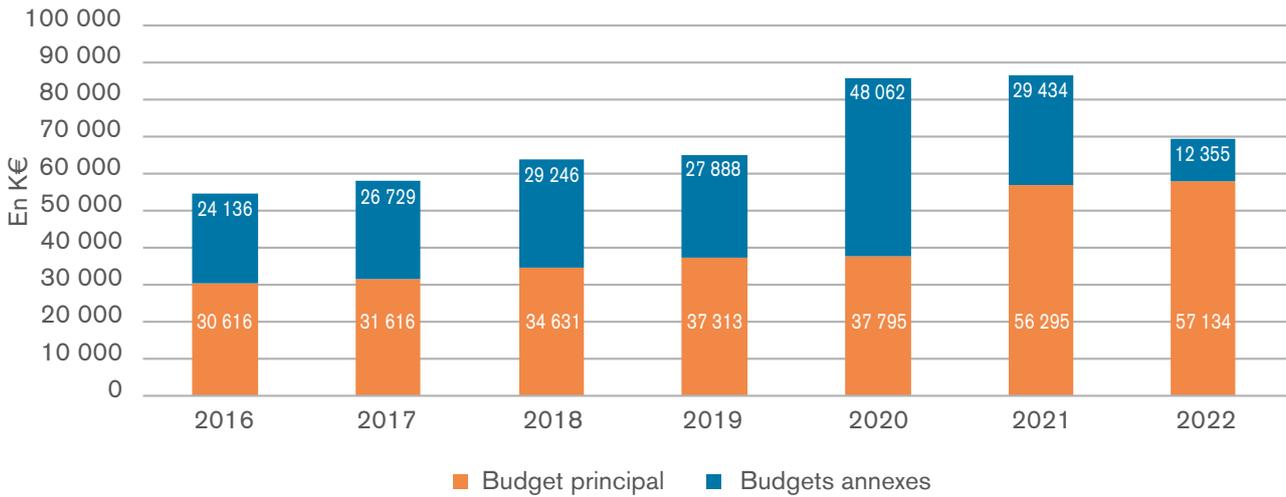
RÉSULTAT DE CLÔTURE



LA DETTE

La dette se répartit entre le budget principal et les budgets annexes de la façon suivante :

DETTE EN CAPITAL AU 31/12 EN K€

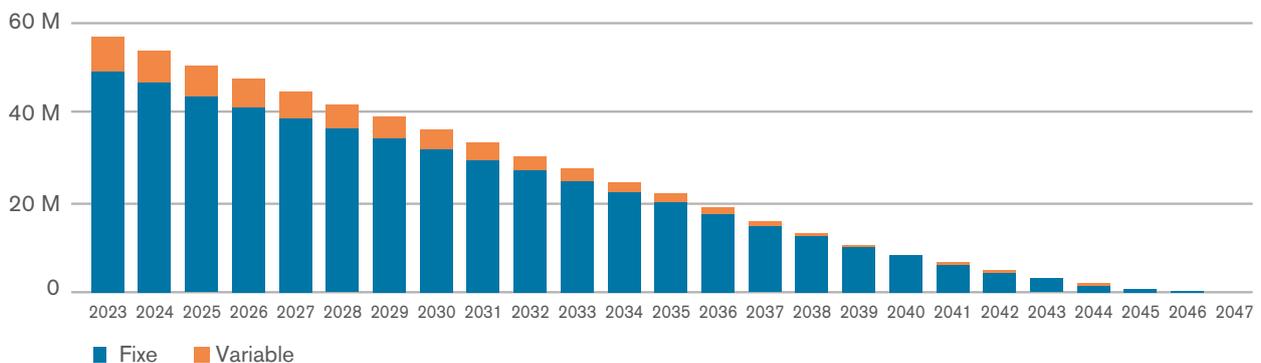


LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le montant de l'encours au 31 décembre 2022 s'élève à 57,13 M€ dont 2,64 M€ au titre des déchets ménagers, 10,67 M€ au titre des équipements aquatiques et 0,76 M€ pour les aires d'accueil des gens du voyage.

Le profil d'amortissement est le suivant :

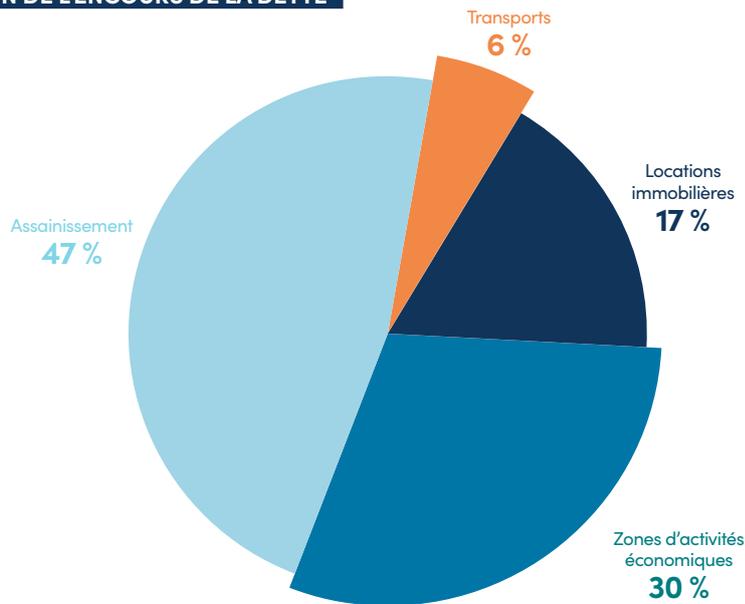
EXTINCTION DE L'ENCOURS



LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES

S'agissant des budgets annexes, le montant de l'encours au 1^{er} janvier s'élève à 29,43 M€ se répartissant de la façon suivante :

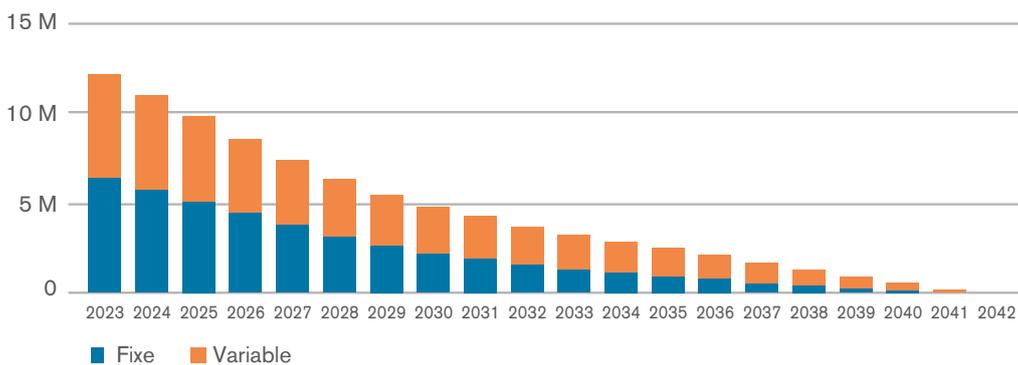
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE
12 355 K€



Le profil d'amortissement est le suivant :

EXTINCTION DE L'ENCOURS

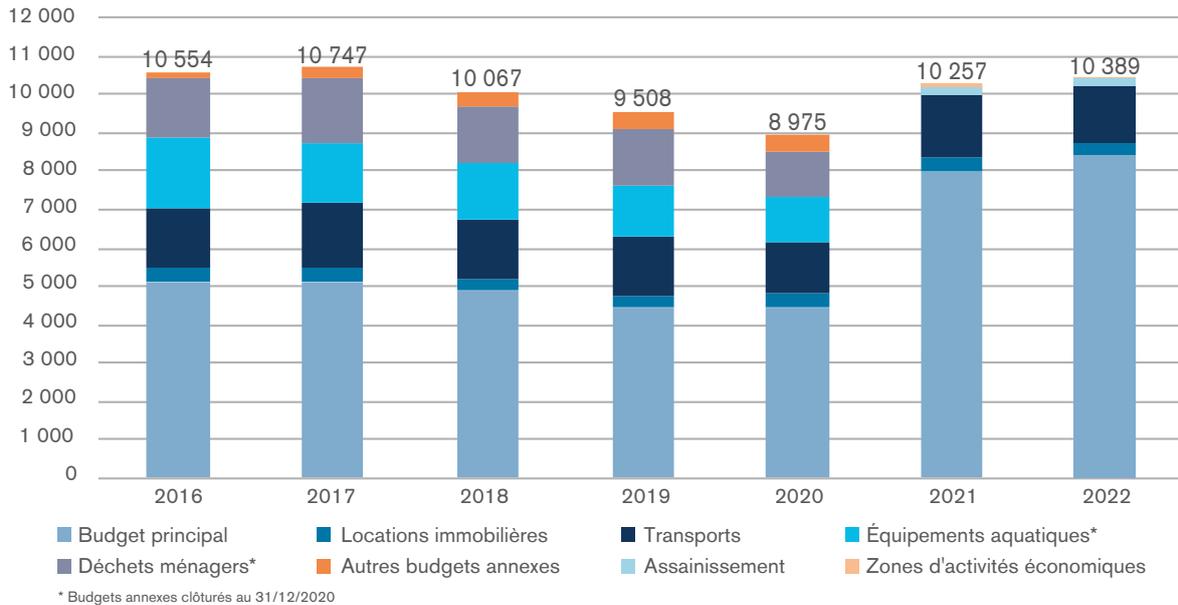
Source : Seldon Finance



L'ACTIVITÉ DU SERVICE DES FINANCES

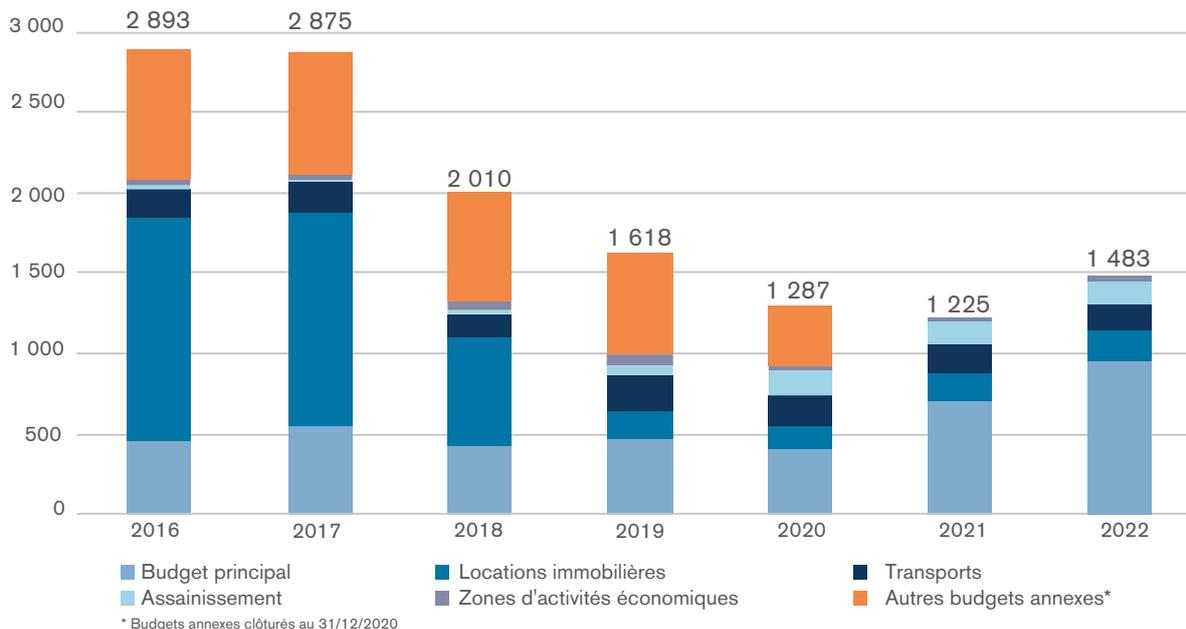
Après deux années impactées par la crise sanitaire et la fermeture de certains services, tels que les équipements aquatiques et les médiathèques notamment, le nombre de mandats émis par le service des Finances progresse légèrement en 2022 par rapport à 2021 :

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MANDATS ÉMIS



S'agissant des recettes, le nombre de titres de recettes est en augmentation après plusieurs années de baisse.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES ÉMIS



LES RÉUNIONS TENUES EN 2022

Bureau	17 janvier
Commission Urbanisme - Habitat et Politique de la Ville	31 janvier
Commission Politiques Contractuelles	31 janvier
Commission Infrastructure de Communication – Transports	31 janvier
Bureau	31 janvier
Commission Développement Économique et Numérique	7 février
Commission des Finances	7 février
Commission Cadre de Vie - Développement Durable	7 février
Conseil	14 février
Commission Urbanisme - Habitat et Politique de la Ville	28 mars
Commission Infrastructure de Communication – Transports	28 mars
Commission Équipements Culturels et Sportifs	28 mars
Commission Développement Économique et Numérique	4 avril
Commission Cadre de Vie - Développement Durable	4 avril
Commission des Finances	4 avril
Conseil	11 avril
Bureau	30 mai
Commission Urbanisme - Habitat et Politique de la Ville	13 juin
Commission Politiques Contractuelles	13 juin
Bureau	13 juin
Commission Développement Économique et Numérique	20 juin
Commission Infrastructure de Communication – Transports	20 juin
Commission Cadre de Vie - Développement Durable	20 juin
Commission Enseignement Supérieur - Recherche Innovation	20 juin
Conseil	27 juin
Conseil	18 juillet
Commission Développement Économique et Numérique	12 septembre
Commission Politiques Contractuelles	12 septembre
Bureau	12 septembre
Commission Urbanisme - Habitat et Politique de la Ville	19 septembre
Commission des Finances	19 septembre
Commission Cadre de Vie - Développement Durable	19 septembre
Conseil	26 septembre
Bureau	10 octobre
Bureau	17 octobre
Bureau	7 novembre
Commission Urbanisme - Habitat et Politique de la Ville	28 novembre
Commission Infrastructure de Communication – Transports	28 novembre
Commission Enseignement Supérieur - Recherche Innovation	28 novembre
Commission Équipements Culturels et Sportifs	28 novembre
Bureau	28 novembre
Commission Développement Économique et Numérique	5 décembre
Commission Politiques Contractuelles	5 décembre
Commission Cadre de Vie - Développement Durable	5 décembre
Commission des Finances	5 décembre
Conseil	12 décembre

LE RÉPERTOIRE DES SIGLES

ACV : Action Cœur de Ville	IUT : Institut Universitaire de Technologie
AD : Active Directory	ITV : Inspection Télévisée des Conduites
AFR : Aide à Finalité Régionale	LAT : Lignes d'Aménagement du Territoire
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	LDG : Ligne Directrice de Gestion
APEC : Association Pour l'Emploi des Cadres	MOE : Maîtrise d'Œuvre
BA : Budget Annexe	MRAe : Mission Régionale d'Autorité environnementale
BTS : Brevet de Technicien Supérieur	OM : Ordures Ménagères
BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole	OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
BP : Budget Principal	OPAH RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain
CA : Chiffre d'Affaires	ORT : Opération de Revitalisation du Territoire
CACM : Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	OSP : Obligations de Service Public
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie	PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises	PAS : Projet d'Aménagement Stratégique
CNIG : Centre National de l'Information Géographique	PAT : Projet Alimentaire Territorial
CPER : Contrat de Plan État-Région	PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
CPGE : Classes Préparatoires aux Grandes Écoles	PDMS : Plan de Mobilité Simplifié
CROUS : Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires	PLH : Programme Local de l'Habitat
CTO : Contrat Territorial d'Occitanie	PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
DAACL : Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique	PPCR : Parcours Professionnel de Carrières et de Rémunérations
DDT : Direction Départementales des Territoires	QPV : Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
DEJEPS : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport	RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
DEUST : Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Technologiques	RH : Ressources Humaines
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement	SAEIV : Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs
DPO : Délégué à la Protection des Données	SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
DSC : Dotation de Solidarité Communautaire	SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles	SIG : Système d'Information Géographique
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	SMAC : Scène de Musiques Actuelles
DUT : Diplôme Universitaire et Technologique	SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
EB : Épargne Brute	SSIC : Service des Systèmes d'Information Communautaire
EBC : Excédent Brut Courant	SPL : Société Publique Locale
EG : Épargne de Gestion	TAFNB : Taxe Additionnelle à la taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes	TED : Travail à distance
EN : Épargne Nette	TASCOM : Taxe sur les surfaces Commerciales
ENSAV : École Nationale Supérieure d'AudioVisuel	TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale	TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
FCTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée	TH : Taxe d'Habitation
GEPU : Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	TP : Travaux Publics
GPU : GéoPortail de l'Urbanisme	TTC : Toutes Taxes Comprises
HT : Hors Taxes	TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
ICPE : Installations Classées Protection de l'Environnement	ZA : Zone d'Activité
IFER : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
INSA : Institut National Supérieur d'Audiovisuel	ZAD : Zone d'aménagement différé
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques	ZAE : Zone d'Activité Économique
ISIS : Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé	ZAN : Zéro Artificialisation Nette

Espace Ressources
Le Causse Espace d'Entreprises
CS 50007 – 81115 Castres
Tél. : 05 63 73 50 00
agglomeration@castres-mazamet.com
www.castres-mazamet.fr

